

**CONSEIL du 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**Mercredi 15 septembre 2021**  
**19 h 00**

*La séance est ouverte à 19 h 00*

Le mercredi 15 septembre 2021, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 8 septembre 2021 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

\* \* \* \* \*

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Marion CRÉTINON ; Yohann PARIS ; Bastien MUSSET ; Malika BONNOT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Marie ALCOVER ; Emmanuel GIRAUD ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Fatiha BENAHMED ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Adrien DRIOLI ; Gérard COLLOMB ; Camille LACOSTE ; Servane DEBAUGE ; Elie PORTIER ; Cyril GUINET ; Blandine REYNAUD ; Fouziya BOUZERDA

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR : Sylvie FRÉNILLOT (pouvoir à Adrien DRIOLI) ; Antoine JOBERT (pouvoir à Anne BRAIBANT) ; Alain GIORDANO (pouvoir à Blandine REYNAUD)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \* \* \*

**Mme la Maire :** Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Il est 19h00. Je déclare ouverte cette séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon du 15 septembre 2021 à nouveau en présentiel, mais sans public. Néanmoins, la séance est toujours retransmise en direct sur Youtube.

Quelques mots d'introduction pour vous faire part de la grande satisfaction, de pouvoir organiser des temps d'information, des temps conviviaux et festifs. Le passe sanitaire ne nous simplifie pas la tâche mais notre travail de terrain peut enfin prendre son ampleur.

Cela avait commencé en fin d'année avec nos présences répétées sur les marchés de l'arrondissement. Puis avec les nombreux spectacles proposés par Lisa MAMBRÉ après consultation des habitants dans le cadre de *Tout l'monde dehors*. J'aurai aimé que *Place à la Fête* soit un succès, mais malheureusement la pluie a contraint son annulation.

Dès la rentrée, nous étions présents aux côtés des acteurs du 9<sup>e</sup> arrondissement, à la rencontre des habitants. D'abord au Forum des associations de Saint Rambert avec Emmanuel GIRAUD, Marie ALCOVER et Antoine JOBERT. Puis avec l'accueil des nouveaux arrivants vendredi dernier. Un beau succès pour un nouveau format ludique et informatif. Et enfin, à la rencontre des très nombreuses associations et habitant.es lors du Forum du 9<sup>e</sup> arrondissement au stade Jean Zay samedi dernier.

Ce mois de septembre est bien chargé et je m'en réjouis. Cela continuera ce samedi 18 avec une nouvelle édition de *La Voie est Libre*, l'opération de piétonisation des cœurs de ville. De nombreuses activités et animations sont prévues grâce notamment à une forte implication de l'association de commerçants *Centre 9. Culture et Zéro Déchet* côté Grande rue de Vaise. *Rue aux enfants* côté rue Tissot.

Nous serons une nouvelle fois dans les rues, à la rencontre des habitants, comme nous le faisons depuis le début du mandat. Nous nous répartissons les temps de présence entre Élus, comme le fait une équipe soudée, celle que j'ai la chance et l'honneur de conduire. Nous le faisons en confiance, chacune et chacun impliqué dans sa délégation, dans son quartier.

Tous les habitants ne nous identifient pas encore. Le temps fait tranquillement son affaire. Plus les jours passent, plus nous agissons et offrons une visibilité à nos réalisations. Comme ce fut le cas à l'occasion de la rentrée scolaire.

Je crois d'ailleurs que certains souhaitent compléter mon propos.

L'article 10 de notre règlement intérieur prévoit qu'un temps de parole de 3 minutes est proposé aux groupes politiques ou aux conseillers non-inscrits en début de séance. Je vous laisse la parole.

### **Prises de paroles :**

**Emmanuel GIRAUD :** Mes chère.s collègues, je suis effectivement moi aussi très heureux de vous retrouver en ce mois de septembre enfin en mode présentiel, enfin en situation de pouvoir débattre dans ce conseil d'arrondissement sans se cacher derrière la mosaïque d'un écran. Je m'en réjouis. L'année qui s'est écoulée a été marquée par de nombreux défis auquel il a fallu répondre et nous a obligés à réagir vite et à repenser nos modes de faire. Confrontés à une crise sanitaire économique et sociale, nous avons su nous élever à la hauteur des enjeux pour mettre en place des mécanismes permettant de répondre à cette urgence. Aides aux associations notamment sur le volet culturel et sportif, mobilisation des services sur des processus de travail assez inédits, je prends pour exemple la

campagne de vaccination qui a été menée avec succès sur le quartier de la Duchère en juillet et en août mais aussi sur un registre plus urbain la poursuite des concertations dans des conditions qui n'étaient pas toujours optimales. Oui, la crise du Covid-19 aura mis en lumière des défaillances d'un système, un système qui fait que les plus défavorisés, les plus exclus, les personnes seules, dépendantes et isolées sont celles et ceux qui ont été le plus impactés par cette crise. Et qui malgré la reprise en porteront longtemps les stigmates. C'est le bilan que j'ai pu faire, que nous avons pu largement partager avec les associations rencontrées lors de ces forums des associations à Saint Rambert, à Gorge de Loup samedi dernier, organisés de mains de maître par notre collègue Marie ALCOVER. Un grand merci au tissu associatif qui joue comme souvent dans cette situation ce rôle d'amortisseur. Je saluerai parmi elles les associations caritatives de l'arrondissement, il y en a beaucoup mais celles de l'arrondissement dédiées comme Saint Rambert Solidarité, l'Épicerie Sainte Camille ou les Collectes Solidaires, association récente, particulièrement sollicitées ces 18 derniers mois. J'ai la conviction que nous menons dans notre majorité une action juste, il est vrai qu'elle ne fait que commencer. Il nous faut aujourd'hui avancer plus vite et poursuivre la mise en œuvre de notre projet politique. Un projet qui fera de l'école sa grande priorité, mon collègue du groupe Écologiste en fera état dans quelques instants. L'année qui s'ouvre avec la mise en œuvre de notre plan de mandat est annonciatrice de nombreux défis. Le principal à mon sens est de faire triompher un projet politique, social et écologique qui fait de la transition solidaire, écologique et démocratique de l'apaisement et du vivre ensemble ces valeurs cardinales. Je le dis ici franchement, le combat pour la planète est indispensable, impérieux, civilisationnel mais il ne pourra pas être mené à bien sans combattre les inégalités, développer les services publics et permettre l'émancipation, surtout dans notre arrondissement populaire où l'approche sociale se doit d'être une priorité. Sachez Madame la Maire que vous pouvez compter sur les Élus socialistes dans cet arrondissement comme ailleurs pour mener à bien ce projet. Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur GIRAUD, pour le groupe des Écologistes Monsieur CARPENTIER je vous cède la parole.

**Quentin CARPENTIER :** Chers collègues, chers habitantes et habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, c'est donc la rentrée pour tous, et même si les difficultés liées à la COVID n'épargnent pas les écoles, cette rentrée s'est bien passée dans le 9<sup>e</sup>. Comme vous le savez, l'éducation et la place des enfants dans la ville est une priorité majeure de la Ville de Lyon, et représente le premier budget d'investissement du mandat, notamment pour construire des écoles manquantes, rénover le patrimoine scolaire particulièrement abîmé, et l'adapter aux enjeux environnementaux et climatiques.

J'aimerais plus particulièrement profiter de cette occasion pour revenir sur deux projets qui ont été réalisés cet été. Deux projets qui préparent cette ville de demain, à la fois plus végétale pour répondre aux pics de chaleurs en zone urbaine et mieux absorber les fortes pluies, et aussi plus accessibles aux enfants, pour favoriser leur autonomie et leur auto-organisation.

Le premier est la refonte de la cours de l'école de la Sauvagère, à Saint Rambert, inscrite dans un cadre plus global et ambitieux de réhabilitation de l'établissement. D'un espace de bitume délabré, stérile et dépourvu d'équipement, l'association "Robins des villes", en lien avec les services et l'équipe pédagogique, a co-construit avec les enfants un espace diversifié et plus appropriable permettant la cohabitation d'activités calmes avec des jeux plus turbulents animés.

L'autre projet, c'est l'aménagement réalisé rue de Saint Cyr pour accéder à l'école de la Gare d'eau. C'est ici la circulation des piétons qui a été privilégiée, premier mode de déplacement dans la ville, et

surtout premier mode de déplacement accessible aux enfants. Sécurité, apaisement et confort en sont les maîtres mots. Là encore, la concertation a pris une vaste place puisque nous avons demandé aux services de la Métropole d'innover et de travailler deux projets, pour permettre aux usagers de la rue, riverains, commerces, parents d'élèves, de se faire une idée des possibles et de discuter entre eux des compromis nécessaires pour accorder les points de vue.

Évidemment, tout n'est pas terminé. Il y a un temps pour tout, et si l'été fut le temps des chantiers, ce n'est pas celui des plantations, qui viendront cet automne. Toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites. Il n'y a donc ni piscine, ni terrain de foot dans la cours de la Sauvagère, ni même de château gonflable ou d'écran géant. Mais c'est aussi cela, le but et l'esprit d'un projet co-construit : non pas donner raison au statu quo ou à l'appropriation du projet par quelques-uns, mais permettre l'expression des besoins de chacun, pour chercher un compromis réalisable qui réponde au plus grand nombre.

**Mme la Maire :** Je vous remercie, est-ce qu'il y avait d'autres demandes de prises de parole hormis Monsieur COLLOMB ?

**Gérard COLLOMB :** Madame la Maire, chers collègues, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir en préambule de cette réunion mais puisque les uns et les autres le font, je vais dire quelques mots. D'abord pour rejoindre Monsieur GIRAUD sur la réussite du Forum des associations : on a eu l'occasion de se rencontrer, à la fois à Saint Rambert et à Vaise, il y avait un véritable enthousiasme, une joie finalement des uns et des autres de reprendre des activités normales, mais je veux remercier l'ensemble des associations qui permettent aux habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement de pouvoir jouir d'activités nombreuses extrêmement diversifiées comme on a pu le voir lors de ces forums. Je me permettrai d'attirer votre attention,

Madame La Maire, sur deux problèmes qui me semblent importants en cette rentrée. Le premier c'est le problème du logement, vous le savez nous avons eu l'occasion de le dire aujourd'hui 10 000 personnes demandent des logements sociaux et c'est une véritable urgence. Vous l'aviez reconnu vous-même : dans votre programme, vous nous disiez que vous alliez construire 6 000 logements sociaux. Je me suis renseigné pour savoir à la fin de ce mois d'août combien il y avait eu de logements qui étaient placés : c'étaient 2 137 et pour les logements sociaux, logements en bloc, c'était 400. Je vois que l'on est extrêmement loin du but que vous vous êtes fixé. Je pense que ce problème du logement va devenir dans notre arrondissement une priorité.

J'attire votre attention sur deux phénomènes : premièrement, l'augmentation des logements lorsque l'on a peu de ressources. Deuxième point, comme on ne trouve pas où se loger dans la Métropole de Lyon, vous vous renseignerez auprès des promoteurs immobiliers, ils vont sur la 3<sup>e</sup> couronne. La demande est en train d'exploser sur celle-ci et l'ensemble des maires, à la fois du Rhône, de l'Ain, du nord de l'Isère sont assaillis par des demandes de permis de construire, il serait bien que l'on puisse à nouveau prendre en mains le problème du logement, fondamental pour les habitants ;

Pour faire transition avec ma seconde partie, je disais que les gens allaient habiter en 3<sup>e</sup> couronne, avec pour effet d'avoir très peu de transports en commun, on est obligé de se servir d'un véhicule. La politique aujourd'hui menée fait que quand on construit moins dans la Métropole, les gens vont un peu plus loin, ils viennent en voitures et on aboutit exactement à la politique contraire à celle que théoriquement vous voulez mener : réduire la place de nos voitures en ville. J'étais un peu en retard parce que la rue était totalement bouchée depuis la sortie du tunnel.

**Mme la Maire :** Nous sommes à plus de trois minutes, je fais le décompte moi-même, je vais vous demander de conclure s'il vous plaît. Merci de respecter les règles de ce conseil d'arrondissement.

Monsieur DRIOLI, allez-y, je vous chronomètre.

**Adrien DRIOLI :** Madame la Maire, chers collègues, chers Lyonnais et chères Lyonnaises, le mois de septembre est celui de la rentrée après la coupure estivale qui aura permis de se retrouver entre amis, en famille pour beaucoup d'habitants et d'habitantes. Il est le mois de la reprise, de la rentrée scolaire, des acteurs associatifs et des clubs sportifs, nous l'avons tous souligné à l'instant. Je tenais au nom du groupe *Lyon en commun* que je préside à saluer la place qu'ils jouent dans notre arrondissement au quotidien, saluer leur présence malgré les importantes difficultés des mois écoulés liées à la crise sanitaire. Ils ont dû faire face à d'importants imprévus, s'adapter, patienter pour aujourd'hui proposer leurs services, leurs projets sportifs, leurs activités à toutes et tous.

Nous avons pu avec Grégory DOUCET, Anne BRAIBANT, Julie NUBLAT-FAURE et d'autres collègues les rencontrer au Forum des associations comme nous les voyons régulièrement sur les multiples événements sportifs et nous rendre compte du chemin accompli :

Renouvellement des créneaux inchangés pour bon nombre sur cette nouvelle année pour ne pas déstabiliser l'organisation de leurs activités sportives. 101 millions d'euros de PPI sur les équipements sportifs sur toute la Ville de Lyon. J'avais vu l'état de certains de ces équipements qui nous ont été laissés en héritage.

Aide d'urgence aux clubs en difficultés qui permettent notamment un certain nombre de clubs dans notre arrondissement de répondre cette urgence.

Nous organisons et accompagnons la reprise tant attendue par ces mesures qui sont soulignées par les acteurs locaux mais nous devons poursuivre cette action car la crise n'est pas terminée. Nous étions encore cette après-midi à *Sport dans la ville* où 500 jeunes étudiants, collégiens et lycéens étaient accueillis et accompagnés. Les acteurs nous alertent sur leur capacité à recevoir à l'avenir ces publics jeunes, notamment avec de nouvelles mesures qui entreront en place fin septembre pour les 12-18 ans sur le passe sanitaire. Il peut représenter un frein pour des pratiques sportives de plein air et il nous faudra être vigilant sur ces nouvelles difficultés, faire en sorte de les accompagner, d'alerter également les services de l'État sur ce qui sera possible ou pas selon les marges de manœuvre à ce sujet. Je souhaitais enfin souligner l'utilité importante des actions qui ont été mises en place : de vaccination, d'accès aux vaccins dans le 9<sup>e</sup> arrondissement qui ont permis à un grand nombre de Lyonnais et de Lyonnaises d'accéder à la vaccination de proximité sous l'égide de Sylvie FRÉNILLOT et de bon nombre d'Élus, Malika BONNOT, Anne BRAIBANT et d'autres.

Enfin, j'ai employé plusieurs fois le mot « reprise » puisque Julie NUBLAT-FAURE l'a indiqué lors de la soirée d'accueil des clubs de sport il y a deux semaines, c'est aussi l'enjeu et la volonté de l'exécutif de la Ville de Lyon d'accompagner les clubs, de valoriser leur expérience, leurs témoignages et de faire en sorte de pouvoir davantage les accompagner.

Je dirai un mot sur le logement : notre action est prioritaire et je tiens à souligner enfin l'encadrement des loyers à la Ville de Lyon. C'est une réponse importante sur la hausse des prix, sur l'action qui a été mise en place.

**Mme la Maire :** Je vous demande de conclure Monsieur DRIOLI.

**Adrien DRIOLI** : L'encadrement des loyers permettra de lutter contre les prix exorbitants qu'on connaît aujourd'hui à Lyon. Malheureusement il nous faudra du temps, on est en train de s'y atteler pour rattraper le retard et l'action que l'on a eue en héritage. Merci.

### **Adoption du procès-verbal du 22 juin 2021**

Nous commençons l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement par l'adoption du procès-verbal du 22 juin 2021. Y-a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comprend 35 projets de délibération et une question du Conseil d'arrondissement au Conseil municipal. Nous terminerons par une question du conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon.

Une petite nouveauté pour ce Conseil d'arrondissement de retour en présentiel : une présentation sur l'écran du déroulé afin de suivre facilement l'ordre du jour. Cela servira également au public lorsque nous pourrons à nouveau l'accueillir.

---

### **1 - Désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement dans les organismes extérieurs – Mandat 2020/2026**

---

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Des mouvements nous ont semblé nécessaires après une année de présence au sein des conseils d'administration des structures d'éducation populaire.

Je vous propose les changements suivants :

- Marie ALCOVER remplace Marion CRÉTINON à la Maison de l'enfance de la Duchère
- Marie ALCOVER remplace Quentin CARPENTIER au Centre social Pierrette Augier
- Sylvie FRÉNILLOT remplace Marie ALCOVER à la Maison de l'enfance de Saint-Rambert
- Quentin CARPENTIER remplace Marie ALCOVER au Centre social de la Sauvegarde
- Amaïa SAINZ-RUIZ remplace Elie PORTIER aux Balcons de l'Île-Barbe.

Ces changements sont liés à l'accompagnement nécessaire par Marie ALCOVER dans le cadre de ses délégations à deux structures importantes. Le Centre social de Vaise touche 60 % de l'arrondissement. Un nouveau conventionnement est actuellement travaillé. Le partenariat avec l'arrondissement doit être renforcé. La Maison de l'enfance de la Duchère a également besoin de cet accompagnement.

Concernant les balcons de l'Île-Barbe, nous entérinons un changement déjà acté dans les faits après la transmission de délégation entre Elie PORTIER et Amaïa SAINZ-RUIZ.

### **Prises de parole :**

**Blandine REYNAUD** : Madame La Maire, j'avais déjà eu l'occasion de dire quelque chose il y a un an lorsque nous avons désigné les premiers représentants du Conseil d'arrondissement dans les organismes extérieurs. Je vous avais fait remarquer que dans le passé et jusqu'à l'année dernière parmi les deux élus lorsqu'il y en avait deux, il y avait un élu de l'opposition qui était nommé. Vous m'aviez dit à l'époque ne pas être au courant de cette tradition, j'avais donc espéré maintenant que vous êtes au courant que vous auriez réadapté les choses. Vous aviez dit que vous procéderiez aux ajustements nécessaires. Je regrette que ce ne soit pas le cas, nous participons également à la vie de l'arrondissement et ça aurait été bien d'être aussi représentant dans ses associations.

**Mme la Maire** : Monsieur COLLOMB ?

**Gérard COLLOMB** : Madame La Maire, tout à l'heure vous m'avez coupé et je vous donne acte j'avais peut être dépassé mon temps de paroles. Vous voyez si on avait un représentant par exemple au centre social de Vaise, j'aurai pu expliquer qu'aujourd'hui, comme la mobilité est extrêmement compliquée, les gens passent par le tunnel de Fourvière, ressortent ici pour aller dans les Monts d'Or. Nous avons une difficulté fondamentale dans notre arrondissement. Je m'inquiète car je lisais ce matin une interview de notre Maire, il disait qu'il allait aménager la rive droite du Rhône, réduire les voiries et réfléchir sur les ponts. Comme on n'a pas fait de périphérique, si on a des difficultés à pouvoir d'aller du Nord au Sud, d'Est en Ouest et vice-versa, je ne sais pas trop comment on va se déplacer dans Lyon. Vous me direz qu'il y a le vélo mais ce soir il pleut à verse, je n'aimerai pas être à vélo. Il y a des moments comme celui-ci où la voiture peut être utile. Elle pourrait être électrique si nous avons des bornes. Est-ce que vous avez un plan dans l'arrondissement pour mettre des bornes de recharge. Dans l'ensemble de nos quartiers. C'est ainsi que l'on luttera contre la pollution et que l'on viendra à bout des problèmes qui sont ceux du vingt et unième siècle et lutter contre le réchauffement climatique qui vous est cher, Madame la Maire.

**Mme la Maire** : Tout à fait. Cela n'a pas tellement de rapport avec la délibération sur les structures d'éducation populaire car les gens qui viennent au centre social sont du quartier, c'est un acteur de terrain qui s'occupe des personnes en situation fragile ou des personnes du quartier. À la marge une personne ou un professeur qui interviendrait dans ces structures vient en voiture mais j'habite tout près de la rue Pierrette Augier, je n'ai encore jamais vu de gens si acheminer comme ça. On pourrait avoir un débat tout autre sur la place de la voiture et les mobilités mais là nous sommes sur une délibération sur les structures d'éducation populaire. Alors je vous donne la parole Monsieur COLLOMB mais j'aimerai bien qu'on avance, on a 35 délibérations.

**Gérard COLLOMB** : Les professeurs de musique par exemple qui viennent, ont de plus en plus de difficultés à se déplacer. Ma fille fait de la musique avec un professeur qui vient et il me dit « moi maintenant je travaille deux fois moins parce que ça me prend deux fois plus de temps de me déplacer dans les différents centres sociaux de la ville donc cela pose de vrai difficultés.

**Mme la Maire** : Votre fille fait de la musique dans un centre social, Monsieur COLLOMB nous sommes ravis de l'apprendre.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable à la Majorité.**

**3 voix contre : Gérard COLLOMB ; Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO**

---

## **2 - 2871 - Création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE)**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

Chers collègues, ce comité consultatif de déontologie et de transparence est un outil de mise en œuvre opérationnelle de l'intégrité des Élus à l'initiative de l'exécutif municipal. Il a été travaillé en concertation avec tous les groupes politiques. Ce dossier a été porté par Chloë VIDAL, chargée notamment de la redevabilité et par Laurent BOSETTI pour la concrétisation. Ce comité permettra de garantir la mise en place de règles, d'une culture déontologique, et d'œuvrer ainsi à l'intégrité des Élu.e.s.

Cette éthique en politique contribue à assurer la confiance entre les Lyonnais.e.s et les Élu.e.s.

Ce comité est un outil opérationnel pour assurer la transparence de l'action politique locale et de son financement. Il participe à la réalisation du défi 5 du plan de mandat « Lyon, ville impliquante, pour faire société autrement, donner envie, donner confiance ».

Le Comité consultatif de déontologie et de transparence des Élu.e.s de la Ville de Lyon poursuit 3 objectifs :

- la formalisation de règles déontologiques et éthiques partagées ;
- la diffusion d'une culture déontologique commune ;
- la prévention et l'anticipation des risques éthiques et de non-conformité.

Il sera lancé à l'automne 2021, dès sa création par le Conseil municipal. Il fixera ensuite librement son programme de travail, ses priorités ainsi que son calendrier.

Un document pouvant répondre à plusieurs de vos questions vous a été envoyé dernièrement.

Je salue l'implication future de Malika Bonnot qui représentera son groupe politique au sein de ce comité.

### **Prises de parole :**

**Cyril GUINET :** Madame la Maire, chers collègues, les Élus *Lyon en commun* avaient proposé dans leur programme de campagne la création d'un comité de déontologie de la Ville de Lyon pour favoriser une plus grande transparence de la vie publique et mettre en avant le devoir d'exemplarité des Élus. Nous nous réjouissons que cette proposition ait été retenue dans le plan de mandat. C'est le signe d'une majorité municipale à l'écoute de ses composantes et nous saluons aujourd'hui la concrétisation de son comité de déontologie suite au travail réalisé par Chloë VIDAL ces derniers mois.

Le comité de déontologie est avant tout une instance de sensibilisation, de pédagogie, de conseils visant à prévenir les risques juridiques auxquels peuvent s'exposer les Élus, parfois bien involontairement. Il existe bien sûr un cadre juridique très général mais beaucoup de situations du quotidien restent souvent sans réponses et méritent de dégager une doctrine collective.

Le comité de déontologie visera des règles communes à partir de différents points devant être recensés pour développer une culture éthique partagée. Ce processus d'amélioration continue se traduira par des recommandations du comité de déontologie dans un rapport présenté chaque année en Conseil municipal. Ayons bien à l'esprit que ce comité de déontologie s'adresse à l'ensemble des Élus, les 73 conseillers municipaux, mais aussi aux 221 élus d'arrondissement. Vous pourrez ainsi, tous et toutes saisir la cellule technique de ce comité sous le sceau de la confidentialité pour obtenir les éclairages sur des questions que vous pouvez vous poser. Le conseil qui vous sera proposé ne sera par ailleurs qu'une recommandation car in fine, chaque élu engage sa propre responsabilité juridique et assume individuellement ses actes.

En conclusion, nous formons le vœu que ce rapport recueille un avis favorable à l'unanimité, d'une part parce qu'il y a la réponse à une aspiration citoyenne de faire de la politique autrement et d'autre part parce qu'il été travaillé par l'ensemble des groupes politiques, y compris l'opposition en intégrant un grand nombre de leurs amendements. Au nom du groupe *Lyon en commun*, nous voterons évidemment favorablement ce rapport.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**3 - 2822 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2021 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 790 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière**

---

*Arrivée de Fouziya BOUZERDA.*

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Je présente cette délibération en l'absence d'Antoine JOBERT, chers collègues, la Ville de Lyon développe une politique en faveur de la petite enfance axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipement.

Cette délibération vise à attribuer des subventions aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance. Il s'agit de la 2<sup>e</sup> tranche pour l'année 2021.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, je vous propose d'attribuer des subventions aux gestionnaires suivants : AGDS, ODYNEO, Croix-Rouge Française, L'Ours en Peluche, MFR-PAYS DE SAVOIE, AGDS, ALFA3A, qui sont en charge de la gestion de certaines crèches et RAM de notre arrondissement pour un montant total de 287 920 €. Sur l'année, le soutien à ces équipements s'élève à 1 419 600 € dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**4 - 2821 – Adhésion de la Ville de Lyon à la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

Chers collègues, depuis plus de trente ans, la communauté scientifique internationale exprime publiquement ses fortes préoccupations concernant les effets de substances chimiques appelées perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et animale, ainsi que sur l'environnement.

Pionnière dans ces engagements, la Ville de Lyon avait déjà proscrit les produits de synthèse pour le traitement des espaces verts, promenades, voiries et tout espace accessible ou ouvert au public dès 2007, soit dix ans avant l'obligation légale.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre cette démarche en adhérant à la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

Par exemple, la Ville s'engagera prioritairement à lutter contre l'exposition aux phtalates des plus jeunes, en entamant notamment un travail de fond d'identification des sources d'exposition et de leur élimination progressive dans les ERP de la Ville accueillant des jeunes enfants.

Les phtalates ne sont pas persistants dans l'organisme, ils peuvent disparaître si on n'est plus exposé, d'où ce choix prioritaire.

Il s'agira également de lutter contre l'exposition des Lyonnais et des Lyonnaises aux perturbateurs endocriniens. Un plan d'action pluriannuel pour les cinq années à venir sera construit au dernier trimestre 2021 avec l'ensemble des services de la ville et sera défini dans le cadre de la concertation prévue pour le Contrat local de santé. La ville communiquera régulièrement sur l'avancement des engagements pris.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

## **5 - 2751 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2022 au Conseil municipal du 30 septembre**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

Chers collègues, comme chaque année, il vous est demandé de vous prononcer sur la dotation aux arrondissements pour l'année à venir.

Nous bénéficions toujours d'une dotation de gestion locale pour les dépenses liées au fonctionnement et aux équipements transférés, d'une Dotation d'Animation Locale (DAL), d'une dotation d'investissement.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, la hausse de la population fait évoluer nos dotations :

- + 726 pour la dotation de gestion qui passe de 589 330 € à 590 056 € ;
- + 702 € pour la dotation d'animation qui passe de 48 303 € à 49 005 € ;
- + 2 500 € pour la dotation d'investissement qui passe de 100 766 € à 103 266 €.

### **Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : J'attendais avec un peu d'impatience cette délibération parce que je me souviens qu'un an avant la campagne électorale, des gens qui étaient soit dans l'opposition soit dans la majorité

d'opposition qui pouvait être les deux à la fois disaient qu'ils allaient faire un grand Big Bang et une révolution dans les rapports de la Mairie centrale et les arrondissements. Je m'attendais à ce qu'il y ait un transfert massif pour les arrondissements. Or, je m'aperçois que finalement vous faites du COLLOMB donc je me dis que ça ne va pas. Si vous étiez d'accord avec moi, il fallait le dire avant ! Si vous vouliez faire la révolution, faites la mais n'annoncez pas sans rien faire. On parle souvent du discrédit de la parole politique : il faut annoncer très clairement ce qu'on veut réaliser et ensuite le réaliser. Je parlais tout à l'heure du logement, des rapports entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, si sur tous les plans, on fait le contraire de ce qu'on a annoncé, alors nos concitoyens peuvent se désespérer.

**Mme la Maire :** Nous ne faisons pas le contraire mais nous allons peut-être un peu trop doucement à votre goût. Des transferts de compétences et d'équipements ont déjà été faits, notamment certains bâtiments. Vous allez me dire que le budget ne suit pas, il y a aussi des réponses et des explications. Les deux années précédentes ont été très particulières et les budgets des arrondissements ont vu un excédent extrêmement important. Le service Finances de la Mairie centrale a voulu tenir compte de ces excédents et n'a pas souhaité revaloriser cette année les budgets de façon significative et massive. Toutefois, ce n'est parce que le budget ne suit pas qu'il n'y a pas des évolutions, des transferts d'équipements, de compétences et des moyens humains supplémentaires. Par exemple un collaborateur au sein du cabinet du 9<sup>e</sup> mais également un technicien de proximité devraient arriver. Ils seront basés en mairie d'arrondissement. Le technicien sera extrêmement précieux pour répondre justement à des questions de proximité. Petit à petit, l'oiseau fait son nid. Les transferts et les changements arrivent doucement mais sûrement. Croyez-moi, Monsieur COLLOMB, les arrondissements prennent de plus en plus de poids dans cette nouvelle municipalité.

**Gérard COLLOMB :** Il faut se souvenir du passé, moi j'ai été Maire de cet arrondissement en 1995 ça date un peu mais il y avait déjà un certain nombre d'agents de la mairie centrale qui étaient délégués au 9<sup>e</sup> arrondissement. Nous travaillions tous les quinze jours ensemble pour regarder les travaux de proximité qui devaient être faits dans l'arrondissement. Ça ne date même pas de la période où j'étais Maire mais de celle où Monsieur BARRE l'était. Il y a toujours eu un travail entre la mairie centrale et les arrondissements, au moins depuis la loi PLM qui a vu leur création. Ça, c'était une vraie révolution. Avant, on pouvait avoir gagné dans un arrondissement et en même temps ne pas être dans la mairie d'arrondissement. Aujourd'hui je ne vois pas en quoi vous avez fondamentalement changé les choses.

**Mme la Maire :** Monsieur DRIOLI ?

**Adrien DRIOLI :** Nous sommes bien loin de la politique menée par l'ancien Maire de Lyon Monsieur Gérard COLLOMB et je pense, comme je l'ai cité dans mon intervention, les Lyonnaises et les Lyonnais s'aperçoivent au quotidien des politiques publiques que nous menons. La mise en place d'un encadrement des loyers qui avait été bloqué par Gérard COLLOMB jusqu'à présent en est une mesure symbolique. Le comité de déontologie évoqué par Cyril GUINET est également une mesure mise en place avec un portage de politique fort de l'exécutif de la Ville de Lyon. Je sais que le mot « révolution » peut parfois donner à certains des boutons mais il ne faut pas confondre précipitation et le fait de nier ce que notre majorité politique veut mettre en place. Comme vous l'avez dit, il faut du temps pour mettre en place un certain nombre de mesures et je crois que nous ne sommes pas dans le « faire du COLLOMB », ce n'est pas du tout le cas. Je crois que les Lyonnaises et les Lyonnais qui se sont déplacés lors des élections municipales l'ont très clairement exprimé. Merci.

**Gérard COLLOMB :** Donc rendez-vous l'année prochaine.

**Adrien DRIOLI :** Avec plaisir.

**Gérard COLLOMB** : Nous allons voter contre parce que nous voulons signifier que les vrais écologistes ceux qui voulaient le changement aujourd'hui sont déçus et nous les comprenons.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à la Majorité.***

***3 voix contre : Gérard COLLOMB ; Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO***

---

**6 - 2685 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 phase 2 - Lancement de l'appel à projets internationaux 2022**

---

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Chers collègues, depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'Appel à Projets Internationaux (AAPI) pour l'attribution et le financement des subventions relevant de leurs compétences respectives. La délibération n° 360 adoptée le 19 novembre 2020, en conseil municipal, précise les modalités d'organisation.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, je vous propose d'approuver l'attribution de la subvention suivante :  
un dossier sur la thématique de la solidarité internationale

YOON France – 4 000 € (même montant que la phase 1 adoptée le 27 mai dernier).

Il est proposé également de reconduire, pour l'année 2022, l'organisation d'un nouvel appel à projets internationaux.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**7 - 2340 - Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**

---

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

Chers collègues, en 2016, la Ville de Lyon s'est dotée d'un schéma de promotion des achats responsables. Ce schéma, baptisé SPAR, proposait une définition de l'achat responsable, et déclinait des objectifs.

Le bilan tiré de ce premier SPAR pointe des réussites :

- les objectifs fixés ont été atteints,

Mais il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin et d'introduire des notions primordiales comme des indicateurs de suivi sur des axes forts comme l'égalité femme-homme, le handicap ou la performance environnementale de l'achat, et la nécessité de s'intégrer pleinement dans le plan national d'actions pour des achats publics durables.

Au regard de ce constat, la mise à jour de ce schéma s'est avérée nécessaire notamment parce que c'est un levier majeur d'activation de la transition écologique et sociale inscrit dans notre plan de mandat 2020-2026.

Ce SPASER s'articule autour d'une nouvelle définition de l'achat responsable, et décline ses objectifs autour de 4 axes thématiques :

- un achat public au service de la transition écologique ;
- un achat public au service d'une ville plus inclusive ;
- un achat public au service de la protection de la santé et d'une alimentation saine des habitants et habitantes et des agents de la Ville ;
- un achat public au service d'un développement économique responsable et vertueux du territoire.

### **Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB :** Est-ce que vous l'avez lu ?

**Mme la Maire :** En toute honnêteté, pas complètement.

**Gérard COLLOMB :** Et bien vous auriez dû.

**Mme la Maire :** Sans doute mais j'ai des spécialistes autour de moi.

**Gérard COLLOMB :** La liste des critères qui vont commander les achats de la ville est tellement longue qu'il sera impossible de pouvoir remplir l'ensemble des critères, sauf à augmenter considérablement les prix de la commande publique. Même si vous voulez doubler la dette, vous allez quand même essayer d'avoir des achats qui soient à un prix un peu normal autrement on pourrait vous le reprocher.

J'étais en commission des finances et l'Adjointe chargée des finances qui essaie de faire un bon travail m'a dit quelque chose qui m'a sidéré. Elle m'a dit : « on va réserver les achats, la commande publique en priorité à l'économie sociale et solidaire ». Les bras m'en sont tombés. Qu'on veuille développer l'Économie Sociale et Solidaire, je comprends mais cela veut dire qu'il va y avoir deux types d'économie : d'un côté il y aura les gens qui sont l'Économie Sociale et Solidaire qui pourront profiter des commandes de la Ville et puis de l'autre côté tous les autres. On ne pourra plus acheter chez un commerçant, chez un artisan qui a un autre statut que ceux de l'Économie Sociale et Solidaire. J'ai beaucoup travaillé pour développer cette Économie Sociale et Solidaire et c'est bien qu'il y ait des gens qui veulent une autre forme, mais on ne peut pas dire aux autres qu'ils n'auront plus accès à la commande publique parce qu'on est dans un autre système à ce moment-là. Il est vrai que par le passé il y a des gens qui voulaient que tout soit centralisé, qui ne voulaient pas par exemple qu'on achète à cette époque-là aux paysans, aux « koulaks » parce qu'ils étaient indépendants. Il fallait des choses qui soient collectives. Non, ça ne peut pas marcher comme cela et vous le savez bien Madame la Maire.

**Mme la Maire :** Alors justement Madame AUGÉY m'a demandé une prise de parole.

**Camille AUGÉY :** Monsieur COLLOMB, vous n'êtes pas sans savoir puisque vous en faisiez avant, que des marchés réservés existent sur plusieurs types et la Ville de Lyon se faisait déjà sous votre mandat des marchés réservés à l'insertion ou aux handicaps. L'ESS est le troisième type de marché réservé

règlementé par le code des marchés publics. Il y a une liste précise de marchés sur lesquels ils sont applicables et aujourd'hui ce qui est marqué dans le SPASER, ce n'est pas que nous voulons réserver tous les marchés à l'ESS. Nous nous fixons l'objectif sur les marchés qui sont réservables d'attribuer 50 % à l'ESS. Cela ne veut pas dire que l'économie « classique » comme vous dites sort du champ mais que sur les marchés que nous pouvons attribuer à l'ESS parce que réglementairement c'est la loi on peut les réserver à l'ESS, nous nous fixons cet objectif de 50 %, tout comme nous fixons un objectif plus élevé que ce qui se faisait avant, ce qui n'est pas forcément d'objectif constatif si on reprend les chiffres antérieurs. Nous nous fixons un objectif plus élevé pour les marchés réservés à l'insertion et aux handicaps.

Vous avez parlé des petits artisans, des PME : c'est aussi un objectif du SPASER et c'est ce qu'on appelle « allotir les marchés ». Il s'agit de les découper lorsque c'est possible en plus petit lot pour pouvoir favoriser ces entreprises-là, qui ne sont pas en capacité de répondre au match si les marchés sont trop gros. Non, il n'y a pas de volonté de favoriser tel ou tel type d'acteurs systématiquement mais au contraire d'avoir une diversité accrue d'acteurs qui sont en mesure de répondre aux marchés publics et de profiter des appels d'offres de la Ville de Lyon. C'est l'un de nos leviers majeurs pour l'économie à la Ville de Lyon.

**Gérard COLLOMB** : Cela veut dire que vous allez dire à la CPME qui est à côté, « vous n'êtes pas dans une forme d'Économie Sociale et Solidaire donc 50 % des marchés vous passent sous le nez ». C'est à mon avis un changement extrêmement important parce que ça veut dire que vous dites qu'il faut une forme socialisée à 50 % pour les marchés de la ville. Les autres n'auront plus que 50 % alors qu'ils doivent faire à peu près 80 % du tissu économique. Cela me semble relativement dur comme position et là on est plutôt dans le dogmatisme et l'imposition d'un certain nombre de règles particulièrement contraignantes. Vous enverrez votre délibération à la CPME ! Pour la notice, c'est ce qu'on a toujours fait mais pour tout le monde, pas en fixant des seuils qui sont pratiquement inatteignables.

**Mme la Maire** : Madame AUGÉY je vous laisse conclure très rapidement.

**Camille AUGÉY** : Monsieur COLLOMB, vous ne m'avez pas écouté. Je n'ai pas dit que le seuil de 50 % s'appliquait à tous les marchés mais aux marchés qui sont réservables à l'ESS dont la liste est sur le Journal Officiel. Je peux vous lire les grandes catégories : services sanitaires sociaux connexes, services administratifs sociaux éducatifs et culturels sur la santé, aux services communautaires sociaux et personnels y compris services fournis par les syndicats, les organisations politiques, les organisations de jeunes, autres organismes et autres services des organisations associatives. Vous ne voyez pas là-dedans le BTP et un grand nombre de marchés qu'aujourd'hui émet la Ville de Lyon. Il y a encore une fois de la place pour tout le monde et la CPME représente une grande diversité d'acteurs probablement aussi des acteurs de l'ESS mais également des artisans et des PME qui pourront se retrouver avantagés avec le nouveau SPASER, encore une fois avec notre volonté d'allotir. Je le redis : si on reprend la masse des marchés de la Ville de Lyon, le nombre de marchés réservables de l'ESS n'est pas si grand et nous fixons un objectif de 50 % sur ce petit nombre de marchés-là. La grande masse, ne vous inquiétez pas revient aux autres acteurs de l'économie.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.**

**3 abstentions : Gérard COLLOMB ; Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO**

**Mme la Maire** : J'ai souhaité privilégier une présentation thématique des rapports, c'est la raison pour laquelle les rapports 2891 et 2738 sont regroupés : ils concernent desancements d'opérations sur des sujets culturels.

---

**8 - 2891 - Théâtre Nouvelle Génération - Agrandissement de la cage de scène - opération n° 09048571 - 23 rue de Bourgogne à Lyon 9e - lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 20005**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

---

**9 - 2738 - Lancement des opérations n° 60047539 "Rénovation des bibliothèques du territoire », 09157003 « Rénovation de la médiathèque de Vaise - Marceline-Desbordes-Valmore » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 et n° 2021-1, programme 20005**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

**François GENOUVRIER** : Chers collègues, chers habitantes et habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, j'ai le plaisir de vous présenter deux délibérations qui visent à engager de très beaux projets d'amélioration de nos équipements culturels phares du 9<sup>e</sup> arrondissement : le Théâtre Nouvelle Génération, la Médiathèque Marceline DESBORDES-VALMORE à Vaise et la bibliothèque Annie SCHWARZ à la Duchère.

Pour le TNG, il s'agit de réhabiliter et d'agrandir de la cage de scène. Ces travaux sont un investissement majeur de la Ville de Lyon dans notre arrondissement, avec 2 millions et demi d'euros programmés à notre PPI. Aujourd'hui nous votons le lancement des études et prestations annexes, qui devraient démarrer à la fin de cette année, pour un chantier prévu en 2023.

La Médiathèque de Vaise est concernée par des travaux d'aménagement intérieur, de mise en accessibilité et de travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, pour un budget total de 400 000 €. Performance énergétique, sujet qui nous tient à cœur, avec en l'occurrence le remplacement des appareils d'éclairage pour des luminaires moins consommateurs d'énergie.

A la Duchère, les travaux prévoient le réaménagement des certains espaces et la rénovation des parquets de la bibliothèque.

Je laisse la parole à Madame Lisa MAMBRÉ pour nous en dire un peu plus sur les composantes culturelles de ces projets.

**Lisa MAMBRÉ** : Le TNG est un équipement culturel ambivalent, l'unique Centre Dramatique National de Lyon et également le premier Centre Dramatique National réservé au jeune public de France.

Initialement conçu comme salle des fêtes en 1930 par l'architecte Michel ROUX-SPITZ, le bâtiment du TNG à Vaise a également fait office d'école, de sécurité sociale, de bains-douches et de mairie (de 1964 à 1974) avant d'être aménagé en théâtre en 1979. Cet équipement remarquable n'a donc jamais été réellement conçu comme un théâtre, ce qui lui vaut quelques défauts scéniques et de cheminement dans l'enceinte du bâtiment. La mission du TNG a pour autant toujours bien été opérée, mais cela en

a peut-être empêché que certains projets et spectacles se réalisent. La création étant un des deux piliers d'un CDN, nous sommes fière-s de faire voter ce soir la délibération actant les études et la mise en œuvre des travaux.

La Médiathèque de Vaise est un bel équipement culturel situé en plein cœur du quartier de Vaise. C'est une médiathèque généraliste destinée à tous les publics, mais elle abrite également un département spécialisé dans les Arts Vivants dont la réputation n'est plus à faire. Avec ce budget de réorganisation, nous avons pour objectif de développer ce secteur tout en le rapprochant des autres arts et des différentes disciplines culturelles, faisant le lien avec l'auditorium abrité dans le bâtiment dont l'objectif est d'étendre son occupation notamment à plus de résidences de création pour des compagnies locales et d'au-delà. C'est aussi une grande joie pour nous que de voir ce projet voir le jour.

**François GENOUVRIER** : Merci Madame MAMBRÉ, je vous propose donc de voter favorablement sur ces deux dossiers et rend la parole à Madame la Maire pour passer au vote.

**Prise de paroles :**

**Gérard COLLOMB** : Vous connaissez Marceline DEBORDES-VALMORE ?

**Mme la Maire** : Pas personnellement, Monsieur COLLOMB.

**Gérard COLLOMB** : Personnellement, oui je comprends que vous ne la connaissiez pas. C'est une très belle poésie, lisez quelques poèmes, c'est vraiment bien.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met les dossiers au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité pour ces 2 dossiers.***

**Mme la Maire** : Les trois délibérations portent sur la rénovation et réfection des cimetières, je vous propose une présentation globale de ces trois rapports : 2826, 2693 et 2825.

---

**10 - 2826 - Lancement de l'opération 60022016 "Rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux des cimetières lyonnais 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

---

**11 - 2693 - Opération n° 60022021 Réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme AP 2021-1, programme 20012**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

---

**12 - 2825 - Lancement de l'opération 60022020 "Réfection des allées et circulation dans les cimetières lyonnais 2021-2026" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012**

---

Rapporteure : Pauline BRUVIER HAMM

**François GENOUVRIER :**

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer dans de précédents conseils le mauvais état de nombreux équipements municipaux, et notre volonté d'investir dans le patrimoine de la Ville afin que celui-ci soit à la hauteur des attentes des Lyonnaises et des Lyonnais. Ces délibérations concernent les cimetières de la ville, avec trois axes de travaux prioritaires : les murs d'enceinte, les grilles d'accès et les allées. Des travaux d'entretien urgents, pour garantir la sécurité des usagers, une bonne accessibilité pour toutes et tous, et particulièrement aux personnes à mobilité réduite.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement cela concerne le cimetière de Saint Rambert, avec plusieurs centaines de milliers d'euros investis pour rénover le portail monumental, les murs d'enceinte et les allées.

Je passe maintenant la parole à Madame BRUVIER HAMM pour compléter la présentation.

**Pauline BRUVIER HAMM :** Merci Monsieur GENOUVRIER. Mesdames, Messieurs, Élus, habitants et habitantes, bonsoir. Nous vous présentons ces trois délibérations, qui consistent à autoriser le lancement d'opérations présentes dans le plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit des opérations suivantes :

- la délibération 2693 qui concerne la réfection globale des murs d'enceinte et murs intérieurs des cimetières, portée par Monsieur GODINOT et Monsieur GENOUVRIER ;
- la délibération 2826 qui concerne la rénovation des ferronneries et serrureries des portails monumentaux des cimetières, portée par Monsieur GODINOT et Monsieur GENOUVRIER ;
- la délibération 2825 qui concerne la réfection des allées et circulations des cimetières, portée par Monsieur HUSSON et moi-même.

Concernant la délibération 2825, il s'agit de reprendre les enrobés et installer des revêtements non bitumeux lorsque cela est possible, afin d'allier sécurisation des circulations et dé-imperméabilisation des sols.

Je laisse la parole à Monsieur GENOUVRIER pour conclure.

**François GENOUVRIER :** Merci Madame BRUVIER HAMM, je vous propose donc de voter favorablement sur ces trois dossiers et rend la parole à Madame la Maire pour passer au vote.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met les 3 dossiers au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité pour les 3 dossiers.***

Rapporteur : François GENOUVRIER

Il s'agit de conventionner avec la Métropole pour que la Ville de Lyon puisse utiliser le gymnase des pompiers à La Duchère, et j'invite Monsieur Adrien DRIOLI à nous en dire plus sur le sujet.

**Adrien DRIOLI** : Merci cher collègue. Nous sommes en train de travailler sur ce dossier suite aux demandes de plusieurs clubs de sport qui l'occupaient auparavant ou qui veulent bénéficier de nouveaux créneaux. L'ouverture de cet équipement est attendue depuis longtemps, elle bénéficiera aux habitants et habitantes de notre arrondissement. Ce gymnase va redonner de l'oxygène à des clubs de sport qui ont dû se serrer les coudes pendant quelques années dans d'autres gymnases. Nous avons terminé le recensement des demandes, nous travaillons sur un processus de visite avec les clubs sur place. Nous allons faire en sorte que ces clubs puissent utiliser. Nous ne pourrons pas répondre positivement à toutes et tous, l'idée est de redonner à ce gymnase un maximum d'utilisation pour les habitantes et habitants.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**14 - 3023 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les terrasses sur stationnement et saisonnières - crise sanitaire Covid-19**

---

Rapporteuse : Marion CRETINON

Chers collègues, chers habitantes et habitants,

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de plusieurs délibérations votées depuis le printemps 2020 qui portent sur l'exonération partielle ou totale de redevance sur les terrasses, afin de soutenir les commerçants du secteur des cafés, hôtels et restaurants dans la crise sanitaire que nous traversons.

Cette délibération propose d'accorder une prolongation à titre exceptionnel des terrasses sur stationnement et des terrasses saisonnières, à titre gratuit, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette proposition a pour objectif de maintenir la capacité d'accueil de ces établissements en extérieur. L'exploitation de ces terrasses sera limitée à 22h.

Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**15 - 2832 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 121 410 €**

---

Rapporteuse : Marion CRETINON

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions à destination des organismes de l'Économie Sociale et Solidaire.

Le financement de l'Économie Sociale et Solidaire par la Ville de Lyon n'est pas nouveau. En revanche, je voudrais souligner deux choses : d'abord, la hausse significative du budget de la Ville pour le financement de l'ESS avec une augmentation de + 150 % du budget entre 2020 et 2021. Ensuite, je souligne que c'est la première fois que la Ville de Lyon finance l'ESS sous forme d'appel à projet, ce qui a permis à de nouveaux acteurs de se positionner.

On avait 3 axes dans cet appel à projet :

- l'axe 1, concernait le développement de l'Économie Sociale et Solidaire, sa promotion et la mise en réseau des structures de l'ESS ;
- l'axe 2, qui concernait l'entrepreneuriat et le développement d'activités économiques écologiques et solidaires (structures accompagnatrices de porteurs de projet dans le montage et la pérennisation d'un projet économique viable : incubateurs et pépinières) ;
- le 3<sup>e</sup> axe visait un soutien aux projets contribuant à une économie de services et collaborative.

19 projets ont été retenus, pour un total de 121 410 €. 3 projets sont particulièrement présents sur le 9<sup>e</sup> arrondissement :

La SCOP *Cap Services* (A2, 13 000 €) qui est présente au sein du pôle LYVE de la Duchère. *Cap Services* accompagne l'entrepreneuriat en ESS, du test accompagné à la création d'activité, jusqu'au statut d'entrepreneur salarié associé au sein de la SCOP.

L'Association Ronalpia (A2, 7 500 €), qui sollicite une subvention pour l'accompagnement des entreprises sociales à la création, à la croissance et à l'implantation sur le territoire de la Ville de Lyon.

La Recyclerie sportive (A3, 12 000 €), qui vient d'ouvrir à la Duchère, et qui est une recyclerie spécialisée dans les équipements et matériel sportifs et la revente de matériel sportif de seconde main.

Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

#### **Prises de parole :**

**Fouziya BOUZERDA :** J'ai peut-être lu rapidement mais je voulais savoir comment on affecte les critères de fixation de la subvention, au-delà des critères de choix de décider si oui ou non on soutient un dossier. Je n'ai pas aussi vu s'il y avait des subventions métropolitaines versées à ces mêmes associations, ce qui permet de mesurer un peu mieux le soutien public.

**Mme la Maire :** Concernant les subventions connexes de la Métropole ce serait une très bonne chose à pouvoir mettre en place, on va faire remonter ce sujet. Je trouve ça très intéressant. Quant aux critères, Madame AUGÉY, vous avez des éclaircissements à nous apporter ?

**Camille AUGÉY:** Sur les critères de choix des projets, ils sont listés dans la délibération. Le montant de la subvention va dépendre des besoins de financement de l'association, toutes les associations n'ont pas un besoin identique en financement. Il y a des projets assez bien financés et d'autres qui

nécessitent un financement plus accru. La part de l'autofinancement de l'association et la part des autres subventions reçues ont permis de déterminer le montant global du projet. Voilà comment ça a été examiné au cas par cas, en fonction des demandes des uns et des autres pour ensuite rentrer dans les coûts de notre budget.

Sur les associations subventionnées par la Métropole, je n'ai pas tout. Je peux cependant vous dire que la plupart des coopératives d'activités services le sont : Cap servic, Hélicoop. La Recyclerie sportive ouvre aussi avec le soutien de la Duchère, les incubateurs Ronalpia, Alterincub' le sont aussi. Un certain nombre sont effectivement également subventionnés par la Métropole. On est sur une délibération Ville de Lyon donc on marque ce qui nous concerne même si la donnée est souvent intéressante.

**Fouziya BOUZERDA :** Je suis désolée, je n'ai pas été claire dans ma question. J'ai bien vu dans la délibération, c'est ce qu'on imposait pour chaque association pour donner une lecture : on donne le budget annuel, le budget de l'opération et on affecte ainsi en parallèle un montant de subventions. Ma question était : pourquoi, sur quels critères, quels montants ? En général, on fait des ratios, grosso modo c'est 30 % maximum du coût de l'opération, en tout cas, ça peut être des critères de règles. Ma question est quel est le critère d'affectation. Alors bien sûr en fonction de l'opération, de l'autofinancement mais tous ces éléments-là, on les a ... Pourquoi par exemple vous allez subventionner à hauteur de 25 % telle action ou à hauteur de 35 % telle autre action. C'était juste ça et à la lecture de la délibération, je n'arrive pas à comprendre.

Bien évidemment le choix est fait par un jury, on a le montant annuel du budget de l'association, on a le montant de l'opération et en regard on a le montant de la subvention. Et ma question est : comment délibérez-vous sur le montant de la subvention alors que certaines associations ont les mêmes montants d'opérations mais n'ont pas les mêmes montants de subventions ? C'est simplement pour ma clé de lecture...

**Camille AUGÉY :** Le montant maximum, c'était 50 % de l'opération. C'était la règle fixée dans l'appel à projet et ensuite comme je vous ai dit, pour un même montant d'opération globale une association peut avoir d'autres financements donc moins de besoins alors qu'une autre peut nécessiter davantage donc finalement il n'y a pas de règles communes. C'est du cas par cas, c'est la meilleure réponse que je pouvais vous apporter.

**Gérard COLLOMB :** Ce que dit Madame BOUZERDA est extrêmement intéressant. Je ne sais pas s'il y a un jury qui choisit, comment est-il composé parce qu'il peut y avoir des distorsions de concurrence. Imaginons par exemple, je ne sais pas si vous dans votre passé vous aviez votre plateforme sur laquelle vous vendiez le vin vegan, imaginons qu'on ait subventionné une association qui fasse à peu près la même chose que vous. À ce moment-là, il y a une distorsion de concurrence, c'est là le véritable problème que je soulevais tout à l'heure.

**Camille AUGÉY :** Il y a eu un jury composé de la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat (la DÉCA) et de moi-même. On ne peut pas parler de distorsion de concurrence ici parce que nous sommes dans le champ associatif. Vous le savez fort bien, nous n'avons pas le droit de subventionner des associations. Nous faisons cependant attention à un certain principe d'égalité. Par exemple sur les incubateurs Ronalpia, Alterincub' et Anciela, nous nous sommes fixé de les subventionner au même niveau parce qu'ils font sensiblement la même tâche et d'ailleurs la Ville de Lyon faisait déjà sous votre mandat ce principe d'égalité pour les incubateurs. Il n'y a donc pas de distorsions de concurrence. Il y a eu un choix des dossiers en fonction de leur pertinence et leur adéquation avec l'esprit de l'appel à projets et ensuite le montant de la subvention a été fixé en fonction des besoins de l'association.

**Mme la Maire** : Monsieur COLLOMB et ensuite nous concluons.

**Camille AUGÉY** : Mais je suis ravie de savoir que l'ESS vous passionne à ce point Monsieur COLLOMB.

**Gérard COLLOMB** : Madame AUGÉY, je vous pose ces questions parce que nous aussi, nous avons un certain nombre de subventions. Pour telle ou telle épicerie solidaire, tous les deux ans on était obligé de redonner de l'argent parce qu'ils étaient en faillite. Il est clair qu'entre une épicerie normale et l'autre épicerie qui chaque année demande à la collectivité davantage de subventions, ça pose un certain nombre de difficultés. Il faudra agir avec un certain équilibre. Vous les avez décidés ces subventions : vous et la DÉCA, donc avec vous puisque la DÉCA est un service de la ville. Vous parliez tout à l'heure de déontologie : s'il pouvait y avoir dans ce genre de choix une commission plurielle qui puisse examiner les subventions accordées, à mon avis ça serait bien.

**Camille AUGÉY** : Je vais passer ma parole à Gauthier CHAPUIS...

**Mme la Maire** : C'est moi qui vais distribuer la parole. On va arrêter sur ce sujet. On ne peut pas confondre l'ESS et les épiceries solidaires qui ont des bénéficiaires qui sont bien en dessous des minimas sociaux.

**Camille AUGÉY** : Monsieur COLLOMB je doute qu'il y ait eu des jurys en votre temps.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.**

---

**16 - 2831 - Attribution de subventions à des associations de commerçants et d'artisans dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale – Attributions de subventions pour un montant total de 65 168 euros - Approbation d'une convention d'application à Village des Créateurs**

---

Rapporteure : Marion CRETINON

Cette délibération concerne l'attribution de subventions à des associations de commerçants. C'est la première fois que des subventions à destination d'associations de commerçants sont proposées dans le cadre d'un appel à projets.

Les objectifs de cet appel à projet étaient de renforcer la dynamique commerciale via des actions collectives menées par les associations de commerçants, et d'accompagner l'adaptation des commerces de proximité aux nouveaux modes de consommation, aux nouvelles attentes des consommateurs et aux futures contraintes réglementaires, notamment en matière de déchets.

Cet appel à projet a été lancé en mai 2021 et proposait de soumettre des projets qui peuvent s'inscrire dans les 3 axes suivants :

- fidéliser la clientèle en valorisant le commerce local, notamment à travers des événements qui animent le quartier ;
- renforcer la digitalisation des commerces de proximité ;
- encourager les démarches collectives dans la transition écologique (réduction des déchets, mutualisation de la logistique).

L'enveloppe globale soumise à votre approbation est de 65 168 € et concerne 9 actions.

Le dossier de Centre 9, association de commerçants historique du 9<sup>e</sup> arrondissement située dans la grande rue de Vaise et les rues adjacentes a été retenu.

Centre 9 proposera aux habitants des animations de théâtre dans la grande rue de Vaise, avec la compagnie Vieil'art. Vous pourrez donc venir les voir à deux reprises :

- la première dans le cadre de la *Voie est libre* de ce samedi 18 septembre, où la compagnie proposera différentes animations tout au long de la journée ;
- la deuxième animation aura lieu dans le cadre de « Noël à Vaise » sur 4 jours mi-décembre. La compagnie proposera des contes pour enfants.

Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**17 - 2756 - Convention entre la Ville de Lyon et l'association Gonette pour le paiement des indemnités des élus et l'utilisation des gonettes dans les régies de recette de la Ville**

---

Rapporteuse : Marion CRETINON

Cette délibération fait suite à l'adhésion de la Ville de Lyon à la monnaie locale la gonette, adhésion qui a été votée lors du Conseil municipal du 27 mai 2021.

Elle s'inscrit dans notre volonté de prendre part de manière active au développement de la gonette sur notre territoire. Pour rappel, les monnaies locales comme la gonette ne peuvent être créées et distribuées que par des structures de l'Économie Sociale et Solidaire et n'ont de valeur que sur un territoire délimité au sein d'un réseau de partenaires adhérents agréés.

Les monnaies locales ont un impact positif sur l'activité économique locale, les échanges et le commerce de proximité. Ces monnaies participent en effet à relocaliser l'économie, valoriser les produits locaux et soutenir la transition écologique.

La délibération que je vous présente aujourd'hui est une délibération opérationnelle, elle a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre des actions réciproques entre la ville et l'association *La Gonette*.

Dans un premier temps, la ville s'engage à permettre le paiement de tout ou partie des indemnités des élus volontaires et à permettre aux habitantes et habitants de payer certains services publics en gonette. Une convention entre la Ville de Lyon et l'association *La Gonette* vous est proposée en ce sens. Elle prendra effet pour une durée d'un an, tacitement reconductible dans une limite de 5 ans, sans excéder la durée du mandat.

Chers collègues, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Je trouve ça très bien que des élus soient payés en gonettes. Je trouve formidable qu'ils le fassent. Vous voulez qu'un certain nombre d'institutions publiques puissent accepter les gonettes. Quand tel ou tel musée par exemple va avoir beaucoup de gens qui payent en gonettes. Quand elles vont avoir besoin d'acheter des choses, on ne va pas les repayer en gonette, ça veut dire qu'elles vont redonner à la Ville de Lyon, les reconvertir en euros et qui va se retrouver avec les gonettes ? C'est bien mais ça ne sera jamais un instrument qui permettra, vous le dites vous-même, d'échanger avec d'autres territoires. Dès qu'on atteint une certaine taille, on a besoin de pouvoir échanger avec les territoires.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à la Majorité.***

***3 voix contre : Gérard COLLOMB ; Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO. ???***

***Sans participation de Camille AUGÉY sortie durant le vote.***

---

**18 - 2814 – Signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif "Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 et versement d'une subvention d'un montant de 100 000 euros**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

**Yohann PARIS** : Madame la Maire, cher.e.s Élu.e.s, chères habitantes et habitants,

Il s'agit d'une délibération concernant la reconduction de la convention cadre avec l'AFEV. L'AFEV, Association de la Fondation Étudiante pour la Ville a pour vocation de lutter contre les inégalités en créant des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes.

Il existe à ce jour un partenariat fort avec la possibilité pour les jeunes de s'investir au sein des bibliothèques des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture.

L'AFEV recrute et assure l'accompagnement d'environ 75 jeunes en service civique. Nous bénéficierons sur l'arrondissement de 12,5 ETP permettant entre autre des actions sur l'ensemble des écoles la Duchère.

Il est proposé de poursuivre et soutenir l'action menée par un versement de 100 000 euros.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**19 - 2813 – Programmation PEdT 2021-2022 Temps scolaire, périscolaire et dispositifs CEL /CLAS/ REAAP : attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations et reports d'utilisation des subventions PIL, LAP et séjours -découvertes**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Cette délibération porte sur la programmation du projet éducatif de territoire (PEdT) dont je vous ai parlé à plusieurs reprises et qui fait actuellement l'objet d'une réécriture dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire à travers des ateliers thématiques ainsi que des ateliers d'arrondissement.

Délibération technique dont l'ensemble conséquent d'attributions est disponible en annexe et qui concerne l'attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations et le report d'utilisation des subventions PIL (Projet d'Initiative Locale), LAP (Lieu Accueil Parents) et séjours –découvertes qui n'ont pu être réalisés sur l'année 2020/2021.

Ainsi, afin de soutenir les dynamiques mises en place par les coopératives scolaires et les associations, **il s'agit de permettre de prolonger l'utilisation des subventions** pour une réalisation sur l'année scolaire 2021/2022. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, cette prolongation permettrait que soit réalisés notamment des actions chorale, théâtre, développement durable, visite de caserne des pompiers ainsi que d'une classe neige et d'une classe nature aux Dahlias pour un montant global du report 220 380 €.

Ensuite, les **attributions de la programmation temps scolaires 2021-2022** concernent plusieurs dispositifs partenariaux venant en soutien aux projets des écoles comprenant notamment des **classes graines de lecteur, le festival Quai du polar** avec un projet ambassadeur du livre et la remise par des élèves du prix Polar jeunesse, **1 classe orchestre avec l'école de musique de Saint Rambert**, des classes **Chantier de la création** en partenariat avec le conservatoire de Lyon et l'Orchestre national de Lyon, des classes **ayant accès à l'hôtel de ville**, des **séjours péniche** ainsi que le soutien à la pratique éducative et sportive proposée par l'USEP pour un montant global de 70 990 euros...

Des attributions en soutien aux coopératives scolaires à travers les PIL (PIL et LAP) tel que des projets en lien avec l'écocitoyenneté demandés par exemple par l'école des Bleuets permettant un travail autour de sa cour d'école ou la découverte de la permaculture à Chapeau rouge, des projets autour des Jardins aux grillons, Maurice Carème, des Bleuets et biens d'autres. Pour un montant global de 71 774 euros dont 10 300 sur le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Il s'agira également de soutenir des projets autour de l'école inclusive pour un montant de 21 712 dont 3 262 ciblés sur le 9<sup>e</sup> ainsi que du vivre ensemble/faire ensemble pour une somme de 98 986 dont 17 409 sur notre arrondissement.

Concernant les lieux d'accueil parents, il s'agit de soutenir 8 lieux d'accueil sur notre arrondissement pour un montant global de 86 300 euros dont 30 690 pour le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Les temps périscolaires ne seront pas non plus oubliés puisque il s'agit d'une somme de 148 455 € qui permettront de tisser des partenariats notamment avec la Maison de l'environnement afin de proposer des interventions autour de l'environnement et de la découverte de la biodiversité mais également avec les francas pour l'organisation des forums enfants citoyens et biens d'autres actions.

La liste est déjà bien longue mais permettez-moi également de terminer rapidement sur les attributions inscrites dans le cadre du CEL (Contrat Éducatif Local) du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et du REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) cofinancé avec la CAF et la Préfecture permettant la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité, des actions socio-éducatives ainsi que de soutien à la parentalité. 94 actions dont 17 sur l'arrondissement financées pour un montant global de 196 568 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**20 - 2811 – Signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles relatif au soutien et au développement du dispositif des clubs "Coup de pouce langage"**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Il s'agit d'une délibération concernant la mise en place d'un avenant au partenariat avec l'association Coup de pouce qui intervient notamment dans les territoires Politiques de la ville.

Lors de la rentrée 2020, nous avons mis en place des moyens supplémentaires pour renforcer les dispositifs pour les « petits parleurs » grâce au Club de langage pour les enfants en difficulté de langage sur les niveaux de grande section de maternelle. Ces moyens supplémentaires ont permis de reprendre les actions Coup de pouce langage pour les enfants rentrant en CP et qui en avaient bénéficié précédemment en grande section.

Devant les retours positifs de cette expérimentation, nous proposons de renouveler le dispositif passerelle en ce début d'année.

Le coût de la subvention s'élève à 35 000 euros.

Je vous propose donc de voter favorablement cette décision.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Tout à l'heure, j'ai pu paraître critique sur un certain nombre de subventions, par contre pour *Coup de pouce* je pense que c'est une association qui fait un travail extraordinaire c'est bien mais aujourd'hui le problème des décrocheurs scolaires est un problème fondamental qui peut entraîner bien des dérives. Vous nous aurez toujours à vos côtés pour subventionner ce type d'actions.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**21 - 2845 - Approbation de la politique d'attribution des logements sociaux**

---

Rapporteur : Malika BONNOT

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, Mesdames, messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, la Ville de Lyon dispose de logements réservés dans le parc social, issus des garanties d'emprunt et financements accordés aux bailleurs pour la production de logement social.

À ce jour, la Ville de Lyon dispose de 2 016 logements, dont 226 sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, pour lesquels il existe une très faible rotation. En moyenne par an, 135 logements sont libérés, ce qui représentait en 2020 environ 6 %.

La demande de logements sociaux sur le territoire de Lyon est très forte : au 31 décembre 2020, 30 173 ménages étaient en attente d'un logement social.

De 2013 à 2020, il faut noter une progression très marquée de 4,4 demandes pour 1 attribution à 12,7 demandes pour une attribution.

D'où la nécessité d'adopter une politique d'attribution qui soit réaliste, claire et transparente et qui s'adosse au cadre réglementaire contraint, et doit être le reflet des priorités de notre municipalité.

Elle doit garantir le respect des grands principes qui étaient déjà inscrit dans la Charte partenariale du logement pour tous :

- contribuer à la cohésion sociale par le logement à l'échelle de la ville, de l'arrondissement du quartier ;
- poursuivre l'accueil d'une population diversifiée dans le logement social ;
- veiller lors des attributions aux équilibres de peuplement de chaque programme ;
- favoriser la mobilité résidentielle ;
- participer à l'intégration réelle des ménages dans la société par la lutte contre toutes les pratiques discriminatoires en matière d'accès au logement social.

En cela la Ville de Lyon veillera au respect de ces principes pour l'ensemble des attributions sur le parc social, en assistant régulièrement aux commissions d'attribution des bailleurs sociaux au sein desquels le Maire de Lyon ou son représentant dispose d'une voix délibérative, décisionnelle en cas d'égalité des voix.

Ainsi, sont définis comme suit les publics prioritaires à l'attribution d'un logement social sur le contingent municipal :

- les ménages concernés par une opération de relogement dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Le 9<sup>e</sup> arrondissement est concerné pour deux opérations de relogement en cours, et qui se poursuivront jusqu'en 2025 sur le quartier de la Sauvegarde et du Château, à la Duchère.

- Les ménages accompagnés dans le cadre d'un dispositif métropolitain en situation d'habitat indigne grave et avéré ;
- 
- les ménages en situation de sous-occupation au sein du parc social.

La tension très forte sur Lyon nécessite de trouver des solutions pour favoriser la fluidité au sein du parc social. Or, en répondant mieux aux mutations, on libère des logements pour le public mal logé. Agir sur la sous-occupation permet de libérer des grands logements pour lesquels la pression de la demande est très forte. Ce public n'est priorisé dans aucun dispositif, bien que le traitement des mutations soit un axe de la convention intercommunale d'attribution ;

- Les victimes de violences intrafamiliales.

La Ville de Lyon est engagée depuis plusieurs années pour la mise à l'abri des victimes à travers le dispositif La Clairière qui propose une solution d'hébergement temporaire au sein de logements appartenant à la ville, en partenariat avec une association d'aide aux victimes. Le contingent municipal sera mobilisé pour favoriser la sortie de l'hébergement temporaire vers un logement durable ;

- Les agents municipaux.

Pour ce qui concerne la catégorie des agents municipaux. La Ville de Lyon réserve une partie de son contingent aux agents municipaux fonctionnaires ou contractuels, sans condition d'ancienneté au sein de la collectivité, à l'instar de ce qui existe pour les fonctionnaires d'Etat sur le contingent préfectoral.

Cet accès est soumis aux mêmes conditions d'éligibilité que les autres demandeurs de logements sociaux et les mêmes critères de priorité doivent être respectés.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération. Je vous en remercie.

**Gérard COLLOMB** : J'ai deux réflexions sur cette délibération. La première : lorsque vous parlez de sous-occupation, c'est un problème que tout le monde a repéré et qui est assez compliqué à résoudre. Vous avez des gens qui sont dans un logement social depuis 20-25 ans et qui avaient des enfants, ceux-ci sont partis et cætera. Et vous leur proposez de déménager dans un deux-pièces vu qu'ils ne sont plus que deux. Très souvent, comme les logements qu'on pourrait leur donner sont des logements plus récents, ils ont des loyers plus chers. Les gens ne disent pas « je vais quitter mon cinq pièces pour aller dans un deux pièces et qui va me coûter 50 % en plus ». C'est comme cela que ce passe une continuité d'occupation des logements devenus trop grands. Le deuxième point, c'est le cadre réglementaire : il me fait peur. L'équilibre d'un quartier est extrêmement difficile, ça ne peut pas simplement être des mesures mathématiques : je place et quel que soit la personne, je prends dans l'ordre. Si vous faites ça, vous allez aboutir à des déséquilibres extrêmement forts. Ce nouveau cadre réglementaire créé depuis quelques années et qui rentre en application me semble extrêmement dangereux.

**Malika BONNOT** : Monsieur COLLOMB, pour présider plusieurs instances qui travaillent sur ces relogements, sur ces recherches et sur ces publics prioritaires, je peux vous assurer que je vais utiliser un terme peut être déjà utilisé ici, nous travaillons dans la dentelle avec l'ensemble des acteurs du logement social, notamment sur le 9<sup>e</sup> arrondissement. Je parle des bailleurs, de la Maison du Rhône. Nous sommes très au fait de cette problématique de la sous-occupation. Actuellement je travaille sur une situation à la fois parce que les processus sont très longs. Pour exemple, j'ai une maman avec un enfant qui occupe un T4. La richesse du partenariat que nous tissons sur l'arrondissement, mais pas seulement, nous permet d'interpeler les bailleurs dans le cadre de dispositifs : que ce soit dans les commissions prioritaires, que ce soit les accords collectifs au niveau de la Métropole. Je ne dis pas que ça se fait du jour au lendemain mais en tout cas on y travaille de manière acharnée. Ce sont des choses qui sont mises en place et que nous nous attachons à réaliser.

**Mme la Maire** : Monsieur OTTAVIANI, vous avez demandé la parole, allez-y.

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Madame La Maire, chers collègues, il s'agit de se prononcer finalement sur la politique des attributions du logement et notamment la définition du public prioritaire pour l'accès au contingent municipal. Telle est la question qui nous est posée : pour répondre aujourd'hui, il est impératif de voir la situation telle qu'elle est au niveau national comme local.

Nous devons tenir compte aussi de certains courriers ou constats de personnalités ou de juridictions financières. Je rappelle entre autres le courrier de fin 2020 de Monsieur le Préfet intitulé *Fonds national d'accompagnement, vers et dans le logement*. Figure texto le remplacement de logements PLS + en offres à bas loyers PLAI.

Je vous cite aussi la lettre du 29 janvier 2019 adressée au Premier ministre par le Président de la Cour des Comptes. « À la mise en service, les loyers sont tous évoqués, leur niveau est souvent trop élevé. Le cadre réglementaire et les pratiques des services instructeurs se sont éloignés de la préoccupation de modération des loyers et ceux-ci ont connu une hausse inverse de l'évolution des niveaux de vie des demandeurs du logement social ».

Ensuite, bref rappel, jamais nous n'avons connu, au cours d'un mandat présidentiel, une telle chute cumulée au cours des quatre dernières années sur le logement social.

Deuxième point, Monsieur COLLOMB, je m'adresse à vous au passage, avec l'héritage de la politique menée sur notre commune, par Monsieur Raymond BARRE et vous-même, notre équipe se trouve encore hélas éloigné des 20 % minimum, je dis bien minimum, de logements sociaux obligatoires.

Troisièmement, les équipes précédentes, donc la vôtre Monsieur COLLOMB, avec leur politique de passe-passe tentèrent de nous faire croire que le logement social était en nombre à Lyon. Par la baisse quasi permanente de l'aide à la pierre, la subtilité fût de dire aux bailleurs sociaux d'acquérir des immeubles soit en AA, Acquisition avec Amélioration, soit en ASA, Acquisition Sans Améliorations. Ainsi, les bailleurs sociaux augmentèrent leur part, sans avoir à faire des dépenses vertigineuses sur le foncier. Mais en même temps, de fait, disparaissait un nombre important de logements privés qui étaient loués à un tarif social.

Quatrièmement, comment pouvons-nous nous prononcer sur la politique des attributions du logement social et la définition des publics prioritaires sans faire de la discrimination. Le besoin énorme de logements sociaux se fait criant, le nombre de demandeurs a doublé au cours des trois dernières années. La crise sanitaire a toujours des conséquences sociales : perte d'emplois, baisse des revenus pour une partie de la population et cætera. Le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter et personne ne peut ignorer que 97 % de ces familles sont à la charge de femmes, que ces dernières ont hélas un revenu bien plus bas que leurs collègues hommes et qu'elles travaillent très souvent à temps partiel. Nous devons voir un peu plus loin et prévenir. En effet, si les projets de contre-réforme du droit à la retraite passaient, nous verrions exploser le nombre de retraités ne pouvant plus vivre dans des logements privés. Il ne leur resterait comme possibilité que les logements sociaux.

Personne parmi nous ne peut nier la flambée des prix, aussi bien l'acquisition de logements neufs que d'occasion. Les prix ont doublé en douze ans. Le prix moyen du locatif privé s'envole aussi. Je me félicite que le décret sur l'encadrement de loyers soit enfin arrivé suite au projet de la Métropole pour Lyon et Villeurbanne.

Je tiens de plus à préciser qu'il est erroné de parler de mixité sociale. En effet, si pour les quartiers dits populaires, il faut mettre un autre public avec des niveaux précis, il convient dès lors qu'il en soit de même avec les indices pour les quartiers aisés. Comment soutenir que pour les QPV, Quartiers Politique de la Ville, il faut que 75 % des attributions soient pour les ménages des ??? (*inaudible*) aux ressources les plus élevées. Bref rappel : la loi dit 50 %.

Mais il y a surtout une énorme confusion entre pauvreté et misère. Les deux sont entre autres liées par l'aspect du pouvoir d'achat et surtout des privations sur des points essentiels. Mais aussi étonnant que cela puisse paraître, une famille peut avoir les minimas sociaux les plus bas en étant que pauvre au sens large. D'autres familles avec des ressources légèrement supérieures peuvent être par contre dans la misère...

**Mme la Maire** : Je me permets Monsieur OTTAVIANI, est-ce qu'il y en a encore pour longtemps ?

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : N'ayez crainte, je n'interviens pas très souvent... En effet la misère influe sur l'aspect matériel, mais joint l'absence d'éducation, d'activités sportives ou culturelles, l'isolement ou le manque de vie sociale. Et pourquoi n'irions-nous pas dans la diversité plutôt que la mixité qui n'est qu'un partage selon des critères de revenus ? A contrario, la diversité inclut une multitude d'éléments : revenus, situation familiale, âge, salariés, privés d'emploi, familles, célibataires, étudiants... Quoi de mieux pour de jeunes scolaires que penser que leur avenir n'est pas bouché en voyant des étudiants dans le même immeuble. Nous devons faire attention à ce qui est affirmé comme une règle absolue. Chaque quartier a sa particularité, son histoire plus ou moins singulière. Comment peut-il ainsi être prétendu que chaque quartier de la Duchère soit similaire. Je vous mets au défi de faire dire par un

sociologue que la Sauvegarde n'est pas un village. Je peux encore énumérer d'autres arguments, mais je pense avoir déjà fourni maints éléments pour expliquer que je m'abstiens et de fait, vous invite à faire de même.

**Mme la Maire :** Avant de vous donner la parole Monsieur COLLOMB j'attire votre attention à toutes et tous, nous sommes à peine à la moitié de ce conseil d'arrondissement. Je ne veux pas que les débats en soient altérés mais je vous demande à toutes et à tous d'être un petit peu raisonnable dans le temps de prise de parole. Il est 20 h 42, nous sommes je vous le répète à peine à la moitié. Monsieur COLLOMB c'est à vous.

**Gérard COLLOMB :** Monsieur OTTAVIANI, si vous atteignez le nombre de constructions de logements sociaux que nous avons réalisés quand j'étais président de la Métropole c'est-à-dire jusqu'en 2016, je vous dirais bravo, vous avez déjà bien agi. Si vous le voulez on comptabilisera à la fin de l'année combien on construisait à cette époque de logements sociaux et combien vous en avez construit. Les chiffres parleront d'eux-mêmes. Sur le reste, ce que vous dites sur la proportion de logements n'a aucun sens parce que si vous ne produisez plus que 100 % de logement social et que vous n'en avez plus d'autres, vous allez atteindre assez vite les 25 %. Mais si vous construisez beaucoup, même en faisant 40 % de logement social, vous aurez plus de mal à atteindre les 25 % et quand on regarde les chiffres, ce qu'il y avait comme construction de logements privés sur Lyon et comme construction de logement social, ça aurait été plus facile si on avait fait que du logement social. Mais il faut que tout le monde puisse se loger y compris quand vous, la nouvelle majorité, vous lancez dans la continuation de ce qui a été fait du BRS. Si vous en construisez beaucoup, et c'est utile du BRS, ça sera beaucoup plus difficile d'atteindre les 25 % de logements sociaux. Progressivement, je vous apporterai les chiffres la prochaine fois, on est monté de manière considérable. J'ai connu un temps où dans le 7<sup>e</sup> arrondissement il était impossible et interdit de construire un logement social : on en a fait quelques-uns. On peut être de mauvaise foi mais dire qu'il ne s'est rien passé sous les 3 mandats à la Duchère, il faut quand même être d'une outrance que celles et ceux qui nous regardent pourront juger.

**Mme la Maire :** La Ville de Lyon a une grande volonté de construire du logement et du logement social. Nous sortons de quelques années qui n'ont pas été favorables à la mise en place et à la construction des projets. Malheureusement il y a deux années en berne donc cette année le nombre de livraisons de logements n'est pas à la hauteur de ce que nous voulons. Nous sommes engagés très fortement sur la construction des logements, des clefs de répartition sur les nouveaux projets immobiliers par quartier, par arrondissement ont été déterminées en collaboration avec Raphaël MICHAUD pour favoriser à chaque projet de logements libres des logements sociaux. Nous comptons bien reprendre le rythme de croisière que nous nous étions fixé à partir du moment où les approvisionnements de matières premières, le secteur du BTP ainsi que les recrutements compliqués dans ce secteur pourront reprendre.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

***4 abstentions : Gérard COLLOMB ; Blandine REYNAUD ; Alain GIORDANO et Jean-Pierre OTTAVIANI.***

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

La présente délibération est en lien avec le projet "*Rue aux enfants*" voté dans le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon. Il s'agit d'un fond de concours, un abondement financier aux projets menés dans le cadre des compétences de la Métropole de Lyon en matière d'aménagement de voirie pour apaiser les abords d'écoles ou de crèches.

Vous le savez, cette action d'aménagement et de sécurisation des espaces publics permettant d'accéder aux équipements publics fréquentés par les enfants est une priorité de la Ville de Lyon depuis le début du mandat. C'est dans ce cadre que nous sommes intervenus cet été sur la rue de Saint Cyr, comme je l'ai évoqué en début de ce conseil d'arrondissement. D'autres projets sont évidemment à venir sur le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Le fond de concours que nous votons est annuel, et s'élève à 183 000 euros, mobilisables jusqu'à hauteur de 25 000 euros par projet en fonction de critère de sécurisation, d'apaisement ou de piétonisation totale.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter favorablement cette délibération

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Nous voterons ce dossier mais je ne pense pas que la rue de Saint Cyr soit l'exemple de ce qu'il faut faire. On verra sans doute qu'un certain nombre de commerces auront quelques difficultés dans l'avenir. J'ai suivi la discussion qu'il pouvait y avoir, nous étions vingt à discuter. Cette concertation est menée à minima, je ne suis pas sûr que l'ensemble du quartier applaudisse des deux mains ce projet.

**Quentin CARPENTIER** : Monsieur COLLOMB, vous êtes venu uniquement à la réunion de restitution. À la première réunion il y avait plus de monde. Je tiens à préciser que les commerçants ont été invités, été entendus et que nous avons mis en place un certain nombre de choses, par exemple leur permettre de visionner des échanges et de réagir auprès de la Mairie d'arrondissement par écrit. Certains l'ont fait, ils ne sont pas très nombreux mais leurs remarques ont été prises en compte.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**23 - 2306 - Dispositif de propreté des quartiers Vaise Industrie et Saint Rambert à Lyon 9e par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature**

---

Rapporteur : Quentin CARPENTIER

Le 27 mai 2021, le Conseil municipal avait approuvé la conclusion de la convention « Dispositif de propreté – Quartier de la Duchère à Lyon 9<sup>e</sup> ».

Par cette convention, la Ville confiait confié la gestion du nettoyage des espaces relevant de sa compétence, réalisé auparavant par la Direction des espaces verts à la Métropole de Lyon pour le secteur de la Duchère.

Cette convention permet d'appliquer une logique d'intervenant unique qui simplifie la cohérence et l'organisation du nettoyage.

Dans le cadre du renouvellement de la convention Duchère, une option d'extension de périmètre a été intégrée. Elle concerne une partie des quartiers de Vaise Industrie et de Saint Rambert pour une surface d'espaces verts totale proche de 12 hectares.

La présente délibération propose donc l'intégration de cette extension de périmètre dans le cadre de la convention Duchère, selon les mêmes modalités de répartition des missions entre la Ville et la Métropole.

Elle est conclue pour une durée de 40 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 30 avril 2025. La participation financière de la Ville de Lyon, fixée à la somme de 126 044,01 € répartie sur la période couverte par la convention, dont

- 37 139,66 € du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Je vous propose donc, chers collègues de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**24 - 2878 - Approbation de conventions de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon - Service archéologique pour la réalisation de fouilles archéologiques situées au 13 rue du Béal (Lyon 9<sup>e</sup>) et au 65 avenue du Point du Jour (Lyon 5<sup>e</sup>)**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Enfin, nous votons cette fois-ci les conventions de groupement entre l'INRAP et la Ville de Lyon - Service archéologique pour la réalisation de fouilles archéologiques situées au 13 rue du Béal (Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement) et au 65 avenue du Point du Jour (Lyon 5<sup>e</sup> arrondissement).

Ce sont deux fouilles prescrites par l'État (DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Service régional de l'archéologie), l'une en lien avec l'opération prévue au 13 rue du Béal dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, pour laquelle l'INRAP a été désigné mandataire pour répondre à la prescription émise par l'État concernant le projet d'aménagement, et l'autre avec l'opération prévue au 65 avenue du Point du Jour, pour laquelle le SAVL a été désigné pour répondre à la prescription émise par l'État.

Concernant les fouilles 13 rue du Béal dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, la recette découlant de l'intervention du SAVL représente un montant de **78 929,50 € HT** au titre de la tranche ferme pour cette opération. Cette intervention intègre également la possibilité d'une tranche conditionnelle, pour laquelle la recette découlant de l'intervention du SAVL représenterait un montant de **36 255 € HT**.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération. Merci.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

## **25 - 2705 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 134 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de 570 750 €**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Celle-ci porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 134 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de **570 750 €**.

Parmi les premières mesures du nouvel exécutif de la Ville pour le secteur culturel, un fonds d'urgence exceptionnel de quatre millions d'euros a été voté le 30 juillet 2020 après un premier confinement qui avait durement éprouvé les acteurs culturels.

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, un premier volet d'aides financières a été voté. C'est ainsi que 279 acteurs culturels, structures et artistes ont pu bénéficier d'aides exceptionnelles pour un montant total de 2 922 647 euros.

Le Conseil municipal du 25 mars a permis de voter l'adhésion de la Ville au GIP Cafés cultures et celui du 27 mai des aides aux projets Carnets de création et À ciel ouvert pour un montant total de 75 600 euros.

Au regard des mesures sanitaires prolongées sur quasiment toute la saison culturelle 2020-2021, le second volet d'aides réparties sur l'année 2021 se traduit par trois orientations principales :

- le soutien économique aux structures en difficulté ;
- le soutien économique à des artistes ;
- l'aide au maintien de l'activité artistique et à la reprise.

Ce troisième axe s'est traduit notamment par :

- l'adhésion de la Ville de Lyon au GIP Cafés cultures, gestionnaire d'un fonds d'aides destiné à soutenir les emplois artistiques dans les cafés et les restaurants (notamment les musiques actuelles) ;
- l'augmentation des enveloppes allouées aux événements *Tout l'monde dehors* et *Fête de la musique* ;
- le soutien à des initiatives originales comme l'opération *À ciel ouvert* portée par Studio Ganek qui a permis de soutenir 20 artistes en exposant leurs œuvres dans la ville fin avril – début mai ou par Carnets de création, chaîne Youtube de la Ville de Lyon permettant de mettre en valeur des résidences d'artistes dans les établissements culturels.

Il vise également à soutenir des initiatives originales de structures associatives qui portent des projets favorisant liens et rencontres entre des artistes et des œuvres et des publics qui ont pu être isolés et fragilisés par la crise sanitaire, notamment les étudiants (Festivals connexion) et les aîné-es (*Silk me back* et *Jazz RA*). Il permet également à la Ville d'accompagner des événements qui soutiennent des artistes (6<sup>ème</sup> continent, Lyon BD festival et le Réverbère).

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, ce sont deux structures aidées :

1. Neutral zone dans les musiques actuelles (**2 000 €**)
2. L'équipe Bis dans le domaine du théâtre (**3 000 €**)

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Notable : quelques structures et de nombreux artistes cette fois-ci aidé-e-s.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**26 - 2704 - Attribution de subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 175 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe « Accompagnement des initiatives locales et culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de **175 000 euros**.

Pour information dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, ce sont deux associations qui seront accompagnées financièrement :

- ADIPAC – Les Percussions Claviers de Lyon 9<sup>e</sup> dans le secteur musique classique et contemporaine, situés rue du Bourbonnais (8 000 euros)
- Léthé Musicale dans le champ des écoles de musique qui font de l'enseignement musical et de la musicothérapie pour les personnes porteuses de handicap (2 000 euros)

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**27 - 2830 - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon**

---

Rapporteuse : Amaïa SAINZ-RUIZ

Mesdames, Messieurs, chers collègues, la Ville de Lyon développe une politique en faveur de l'égalité globale qui comprend la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la prise en compte des handicaps pour permettre à tout un chacun d'être inclus dans tous les aspects de la vie en société de manière durable. À ce titre, elle soutient et développe chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour toutes et tous.

La subvention que je vais vous présenter est destinée au renouvellement de la convention que la Ville de Lyon a avec l'Ordre des avocats du barreau de Lyon qui organise des consultations généralistes ou thématiques au sein du Palais de Justice, de l'Ordre des avocats et des Maisons de justice et du droit (MJD) comme celle qui est présente dans notre arrondissement et assure ce service pour la partie Nord de Lyon, accessible depuis la rue du chapeau Rouge.

Pour renforcer ce dispositif d'aide à l'accès au droit et le structurer territorialement, il propose de mettre en œuvre, dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de la Justice et du Droit (MJD) sont le relais. Ces actions ont un coût pour l'Ordre des avocats, qui représente 358 500 € sur le budget 2021.

Pour mémoire, les permanences d'accès aux droits existent en mairie d'arrondissement depuis le mois de mai 1997 et le dispositif d'accès au droit anti-discrimination proposé en Maisons de Justice existe depuis juillet 2012. Une convention unifiant ces deux actions au sein d'un « dispositif d'accès au droit territorialisé » a été signée le 2 mai 2018 puis renouvelée jusqu'en 2020. Il est à souligner que la désignation des avocats reste bien entendu du ressort du Bâtonnier de l'ordre.

En 2019, cette action a permis à plus de 1 200 Lyonnaises et Lyonnais de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite.

Je vous propose de voter favorablement au renouvellement de cette convention par l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 500 € par la Ville, à l'Ordre des Avocats du Barreau de Lyon.

Je vous rappelle qu'une subvention du même montant a été attribuée à l'Ordre des avocats du barreau de Lyon en date du 25 mars 2021, portant attribution de subventions à divers organismes au titre de 2021.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Madame la Maire, puisque nous examinons la convention entre la ville et les avocats, je souhaite saluer la mémoire d'Ugo IANNUCCI qui était un grand défenseur des Droits. Ses obsèques auront lieu samedi prochain. C'était un enfant né dans un des bidonvilles qui existaient à l'époque à Gerland, fils de maçon italien et qui était devenu un des plus grands avocats lyonnais. Il se battait toujours pour les droits. Il était défenseur des parties civiles dans les procès de Klaus BARBIE et de Paul TOUVIER. Il était devenu Bâtonnier de l'ordre des avocats. En 2020, il m'avait fait l'amitié de présider la Chaire lyonnaise des Droits de l'Homme. C'était quelqu'un de tout à fait exceptionnel et je veux aujourd'hui saluer sa mémoire.

**Mme la Maire** : Merci Monsieur COLLOMB pour cet hommage.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**28 - 2457 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 45 200 euros**

---

Rapporteure : Amaïa SAINZ-RUIZ

Je poursuis avec une subvention destinée aux associations d'anciens combattants qui ont toutes en commun la volonté de maintenir l'amitié et la solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie, elles permettent aussi d'organiser un soutien moral et matériel auprès des pouvoirs publics quand une personne a besoin d'y être représentée. Elles participent aux commémorations qui rythment le calendrier local et national, veillent également à transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat. Cette délibération que nous

allons soumettre au vote ce soir concerne le financement de 20 associations pour un total de 26 750 € dont deux sont situées dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

Pour permettre à ces diverses associations de poursuivre leurs activités, je vous propose d'allouer les subventions suivantes, qui serviront au fonctionnement général de ces associations et aux activités commémoratives telles que la possibilité de déposer des gerbes de fleurs lors des cérémonies.

- Une subvention de 800 € est proposée à la Fédération Nationale des Rapatriés – FNR, Délégation du Rhône située au 450, avenue de la Sauvegarde à Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement (50 adhérents).
- Une subvention de 600 € est proposée à l'Union nationale des combattants, Section Lyon Ouest, Centre social de la Sauvegarde situé au 26 avenue Rosa Park à Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement (67 adhérents).

Je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération et tiens à préciser que le montant de ces subventions est identique à celui de l'année dernière.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**29 - 2783 - Programmation financière complémentaire 2021 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 101 900 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'Initiatives Locales (FIL), Fonds Associatif Local (FAL) et Conseils Citoyens pour un montant total de 14 450 euros - Annulation des subventions allouées par délibération n° 2021/770 du 27 mai 2021 à l'association Crossroads Artists pour un montant de 4 000 euros et à l'association Théâtre du Grabuge pour un montant de 26 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

**Emmanuel GIRAUD** : Les 27 mai et 8 juillet derniers, en Conseil municipal, les différentes programmations financières thématiques qui répondent aux objectifs de la politique de la Ville tels que formaliser par la convention territoriale ont été approuvées. Afin de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'avait pas été achevée à ce moment-là pour être soumises au conseil.

Je vous propose de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes. Je ne vais pas toutes les égrainer, j'en resterai à celles qui concernent notre arrondissement :

- une subvention de 5 000 euros pour le lien théâtre qui intervient sur le secteur de la Duchère, particulièrement sur les secteurs du Plateau et du Château en collaboration étroite avec la MJC;
- une subvention de 30 000 euros pour Sport dans la Ville, pas uniquement sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, c'est à l'échelle de la ville mais comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Adrien DRIOLI présent cet après-midi sur site, dans l'accompagnement global des jeunes et de leur insertion par les métiers du sport.

Au titre des fonds FIL et FAL, voici 3 subventions :

- une subvention auprès du Conseil citoyen de la Duchère qui sait toujours jouer un rôle d'aiguillon au sein des projets qui lui sont présentés en matière de rénovation urbaine ;
- une subvention de 1 400 euros pour une initiative habitante du quartier de Balmont, à la Duchère, qui est en léger déficit de représentation habitante. Elle vise à organiser une journée d'animation intitulée *Balmes Beach*. L'instruction a été faite il y a quelque temps, sachez que c'est une manifestation qui aura lieu ce week-end ;
- enfin, une subvention de 130 euros à un collectif d'habitants de la résidence des Érables qui organise un vide-placards au pied de celle-ci.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ces propositions qui favorisent à notre sens le vire ensemble et la participation citoyenne dans notre arrondissement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

***Sans participation de Pauline BRUVIER HAMM sortie durant le vote.***

---

**30 - 2455 - Programmation 2021 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Demande de cofinancement auprès de l'Etat pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

**Emmanuel GIRAUD** : C'est une délibération récurrente dans le cadre du contrat de ville pour la période 2015-2022, chaque année nous devons délibérer sur le financement et une demande de cofinancement des services de l'État pour certains postes de missions territoriales. Il s'agit ici de 2 postes. Le premier concerne une participation pour un poste de chef de projet de QPV à cheval sur les territoires du 5<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> arrondissement. Une participation pour un poste de chargé de développement social pour le quartier du 9<sup>e</sup>. Une demande pour des financements qui touchent les actions des fameux fonds FIL et FAL dont je vous parlais, et de coopération culturelle puisque que l'État participe de mémoire à 50 % sur ces fonds-là. En outre, la Ville de Lyon dispose de 3 postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats et qui ont pour missions l'accueil et l'orientation des victimes notamment dans le cadre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance. L'État participe au financement de ces postes sous forme de subventions versées à la ville.

En 2021, la contribution de l'État est sollicitée à hauteur de 69 983 euros, soit également ici une participation à hauteur de 50 % sur ces postes.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'autoriser le Maire de Lyon à solliciter les différentes participations de l'État sur les postes et actions évoquées précédemment.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**31 - 2764 - Attribution d'une subvention de 33 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la Lyon Ultra Trail et de la Lyon Ultra Trail by Night les 6 et 7 novembre 2021 - Approbation d'une convention**

---

Rapporteur : Adrien DRIOLI

**Adrien DRIOLI :** L'association organise deux courses : la 7<sup>e</sup> édition de la course *Lyon Urban Trail by night* le 6 novembre prochain et la 13<sup>e</sup> édition de la course *Lyon Urban Trail* le 7 novembre. Nous avons déjà émis un vote sur un soutien financier à cette association, il s'agit ici de ré-intervenir et d'aider cette association à la réorganisation de ces deux événements qui n'ont pas pu se tenir.

Je souhaite revenir sur un élément important : l'association est très clairement consciente depuis un certain nombre d'années des enjeux majeurs que représente l'éco-responsabilité sur les événements sportifs. Elle les organise en sensibilisant les participants au respect de l'environnement par la mise en place de différentes actions, j'en cite certaines : la suppression des sacs plastiques, de gobelets plastiques à usage unique, des bulletins papier ; la mise en place sur les ravitaillements de poubelles avec une signalétique sur le tri des déchets ; une sensibilisation au co-voiturage pour se rendre sur les lieux des événements sportifs qui amènent du monde et participe au rayonnement de notre ville et de la Métropole de Lyon ; la collaboration avec l'association Secours Populaire pour la récupération des tenues jetées sur la ligne de départ et la réversion d'une partie de l'inscription, un exemple donc de démarche solidaire et sociale ; la mise en place d'un tri sélectif sur les différents points d'accueil des coureurs ; la mise en place depuis 2018 d'une équipe de coureurs bénévoles *Ecorun*. Cette année, un partenariat est réalisé avec l'association qui propose un système de récupération des articles de sport pour les réinsérer dans un circuit de vente au profit d'association telle qu'Emmaüs.

En 2020, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros, il s'agit ici de soutenir une association dans ses dépenses sur l'événement, certaines dépenses ont quand même eu lieu l'année dernière. Je vous propose un soutien d'un total de 33 000 euros pour la réorganisation de ces deux événements sportifs auxquels je vous invite bien évidemment.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**32 - 2575 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque Office des sports d'arrondissement de Lyon**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

Il s'agit ici de soutenir les Offices des Sports d'Arrondissement, communément appelés OFFISA. Ces offices jouent le rôle d'animation du tissu sportif amateur de proximité et sont un appui indispensable au développement de la politique sportive menée par la Ville de Lyon. Ils mettent en valeur l'engagement des bénévoles et se font le relai des difficultés que les clubs peuvent rencontrer, en particulier en période de Covid. Il est proposé via cette délibération d'allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 € à l'OFFISA du 9<sup>e</sup> arrondissement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

***Sans la participation d'Emmanuel GIRAUD, Adrien DRIOLI, Marie ALCOVER et Yohann PARIS sortis durant le vote.***

---

**33 - 2988 - Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement : correction d'une erreur matérielle**

---

Rapporteuse : Marie ALCOVER

C'est une délibération technique ne concernant pas le 9<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit en effet de la correction d'une erreur de présentation de la TVA pour le tarif de deux salles du 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissement.

Puisqu'en mars nous avons voté, en conseil municipal, une unique délibération-cadre pour l'ensemble des arrondissements, celle-ci est abrogée. Nous devons alors en signer une nouvelle. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à la l'Unanimité.***

***Sans la participation d'Emmanuel GIRAUD sorti durant le vote.***

---

**34 - 2784 – Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 135 322 euros aux MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

---

Rapporteuse : Marie ALCOVER

Cette délibération vient apporter les compléments de subventions de fonctionnement aux 39 structures d'éducation populaire qui œuvrent sur l'ensemble de la Ville de Lyon pour le développement social et socio-culturel des Lyonnaises et Lyonnais. Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, cela concerne 8 structures : quatre à la Duchère, une à Vaise, une à Champvert et deux à Saint Rambert.

Pour mémoire, nous avons délibéré en début d'année afin d'attribuer une première tranche de subventions à partir d'un prévisionnel d'actions à mettre en œuvre. Cette seconde tranche vise à apporter le solde de la subvention ajusté au regard des actions réellement mises en place.

Pour l'arrondissement, cela représente un montant de presque 718 000 euros. Soit une subvention annuelle de près de 3,7 millions d'euros.

À noter que les différences de montant entre les années 2020 et 2021 sont exclusivement dues à des baisses de fréquentation des activités périscolaires, prise en charge par les structures de l'arrondissement, et financées par la ville. Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à la l'Unanimité.***

***Sans la participation d'Emmanuel GIRAUD sorti durant le vote.***

---

**35 - 2798 – Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Jardin partagé Champverdoyant", sise 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9e pour la mise à disposition d'un terrain communal situé 2 rue Frère Benoît à Lyon 9e**

---

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

La délibération 2798 porte sur l'approbation et l'autorisation de signature de la convention d'occupation de l'association « Jardin partagé Champsverdoyant » au sein du parc de Champvert. Suite à des échanges avec l'association, nous proposons de renouveler la mise à disposition du terrain et d'étendre l'emprise du jardin sur 15m<sup>2</sup> supplémentaires sur une zone nouvellement inoccupée. Leur emprise sera donc de 512 m<sup>2</sup>, et la convention se prolongera jusqu'à septembre 2024. Je propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à la l'Unanimité sorti durant le vote.***

---

**36 - Question du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement au Conseil municipal**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

**Mme la Maire :** Le 9<sup>e</sup> arrondissement est porteur d'une question pour le prochain Conseil municipal. Le règlement a été revu, ce n'est plus trois questions pour un arrondissement mais une question pour 3 arrondissements : les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements. Il s'agit d'une question concernant la politique de la ville, je demande donc à Monsieur GIRAUD de nous la lire.

**Emmanuel GIRAUD :**

Trois quartiers prioritaires « politique de la ville » sont définis sur le territoire du 9<sup>e</sup> arrondissement :

- la Duchère,
- le secteur Loucheur / Gorge de Loup
- le Vergoin.

Les politiques publiques menées dans ces quartiers sont spécifiques et des dispositifs sont mis en œuvre chaque été pour proposer des activités aux habitants, notamment pour celles et ceux qui ne peuvent quitter Lyon et partir en vacances. À ce titre, la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement a initié, grâce à la Mission Duchère, l'édition d'un guide recensant l'ensemble des initiatives estivales sur le quartier menées par les centres sociaux, la MJC, le cinéma ou encore la ville. Ce nouvel outil semble avoir assuré un succès à plusieurs manifestations proposées.

Le bilan de l'été, notamment sur le quartier de la Duchère, semble parler en faveur de la poursuite de ces actions. Les équipes parlent d'un été riche, apaisé.

Quelle est l'ambition de la Ville pour faire vivre les deux autres quartiers QPV du 9<sup>e</sup> et proposer une telle offre d'animation œuvrant pour l'apaisement et le développement des liens entre les acteurs du quartier ?

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

***3 abstentions : Gérard COLLOMB ; Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO***

#### **Question du Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon :**

**Adrien DRIOLI :** Avant de lire la question, je souhaite saluer le travail du conseil de quartier, du bureau du quartier et bien évidemment de son président Cédric ROUSSET très dynamique tous ensemble. Voici la question :

« Le Conseil de Quartier se faisant le relais de nombreux riverains réclame depuis de nombreuses années l'ouverture d'une Maison des associations sur Vaise.

Si la Halte, créée à l'initiative de la paroisse constitue une structure bienvenue qui remplit parfois cette fonction, elle ne peut pallier l'absence d'un équipement public, tel qu'il existe par exemple à la Duchère.

Lors du précédent mandat, le Maire Bernard BOCHARD, avait ouvert une réflexion sur le sujet, avec notamment l'hypothèse d'une mise à disposition de locaux au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment qui abrite la Poste (après une nécessaire opération de désamiantage).

Le temps passant, notre Conseil de Quartier souhaiterait savoir :

- si cette hypothèse d'implantation est toujours d'actualité
- à défaut, quel est le projet de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement pour répondre à un besoin essentiel pour les habitants et associations du 9<sup>e</sup> arrondissement ? »

**Marie ALCOVER :** Les élu.e.s du 9<sup>e</sup> arrondissement ont à cœur de répondre aux enjeux portés par les associations de l'arrondissement. Le succès du Forum des associations, la relance du CICA, l'édition d'un guide des associations en sont les premières démonstrations.

Le CICA nous avait justement sollicités sur la question d'une maison des associations à Vaise. Une consultation est à venir pour que chaque association nous fasse part de ses demandes. Nous avons en effet besoin de connaître les réels besoins logistiques, matériels et humains pour envisager un projet.

Une structure publique, « maison des associations » n'existe aujourd'hui que dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. À la Duchère, par exemple, une salle gérée par l'arrondissement est disponible, la Maison des Fêtes et des Familles. Elle accueille notamment des activités associatives, mais n'est pas dédiée exclusivement aux associations. À Saint Rambert, l'espace Schönberg répond aux mêmes besoins. À Vaise, l'espace Jean Couty permet d'organiser de multiples événements. Les espaces municipaux Maison Buyer à Champvert et Maison Cordier à Saint Rambert sont également dévolus aux associations.

D'autres équipements publics gérés directement par la Ville de Lyon pourraient également faire l'objet de prêts aux associations, offrir de nouveaux usages.

L'étage, actuellement vide, du bâtiment de La Poste représente une réelle opportunité. Nous avons obtenu son transfert de gestion à l'arrondissement lors du dernier Conseil municipal. En effet, des travaux importants doivent être réalisés pour permettre l'accueil du public. Je ne peux vous dire aujourd'hui quelle sera la destination choisie. Nous travaillons actuellement à la rédaction d'un appel à projet qui permettra de définir l'occupation et les travaux à réaliser au bénéfice des acteurs culturels, économiques et associatifs.

Des services spécifiques pour les associations seront proposés. Des espaces devront être réservés, de nouvelles opportunités seront ouvertes. Des financements ont été votés à la programmation pluriannuelle d'investissement pour ce bâtiment, sur ce mandat. Toujours est-il que ces espaces, avec ceux occupés par d'autres associations dans ce bâtiment, devront être aménagés de façon à faciliter la mutualisation, le partage et l'ouverture sur le quartier.

Nous excluons bien évidemment les locaux de la Poste et de la Maison médicale de garde qui, eux, restent gérés directement par la Ville de Lyon. Un projet global, en lien avec la rénovation de la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, est en construction. On vous reparle très vite de l'Agora du 9<sup>e</sup>.

#### **Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB :** Lorsque le Covid se sera apaisé, est-ce que les membres des Conseil des Quartiers pourront venir nous poser les questions ici directement ?

**Mme la Maire :** Bien sûr, ce serait plus sympathique. C'est ce qui est prévu, l'idée est qu'ils posent les questions et qu'on puisse leur répondre en direct, avec un petit délai de présentation de ces questions.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie toutes et tous d'avoir respecté la petite alerte et d'avoir joué le jeu. Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 19 octobre 2021. On ne peut pas encore dire encore aujourd'hui si le public sera possible ou non, pour des raisons techniques mais nous vous tiendrons au courant. Nous espérons vous voir toutes et tous ce week-end avec du beau temps dans les rues piétonnisées du 9<sup>e</sup> arrondissement : la grande rue de Vaise et la rue Tissot. Bonne soirée à toutes et tous.